

Au secours!

Les éducateurs et éducatrices des centres d'accueil pour jeunes délinquants crient au secours. Parce qu'on ne leur donne pas les moyens de réaliser ce pourquoi ils exercent cette dure profession: aider ces jeunes (de plus en plus violents, d'ailleurs) à ne pas rater leur «dernière chance». Conséquence: sous des apparences et des vocables plus «modernes», ces institutions, comme *Cité des Prairies*, anciennement le *Centre Berthelet*, demeurent en fin de compte un milieu carcéral pour jeunes qui en précède souvent un autre, celui des adultes.

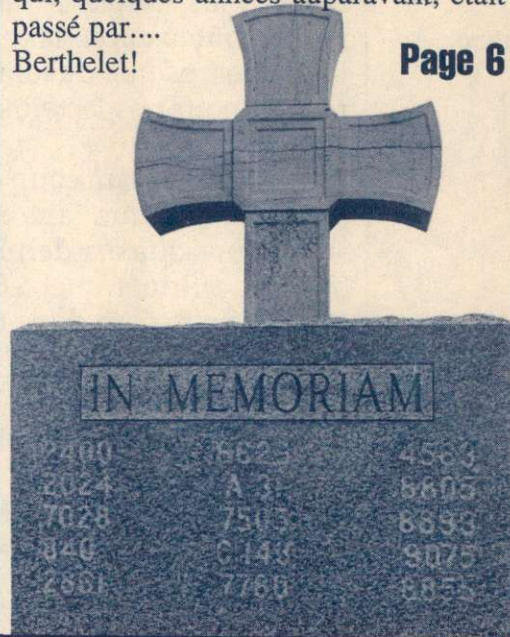
Page 3



MOURIR DE PEN

Et celui des adultes, justement, plus précisément le pénitencier à sécurité maximum de Saint-Vincent-de-Paul, les reporters de NOUVELLES CSN sont allés le visiter en compagnie d'un de ses anciens «locataires», Michel Jacques, numéro matricule 0102, qui a su échapper à la seule, unique et cynique pierre tombale de l'endroit. Un ancien locataire qui, quelques années auparavant, était passé par... Berthelet!

Page 6



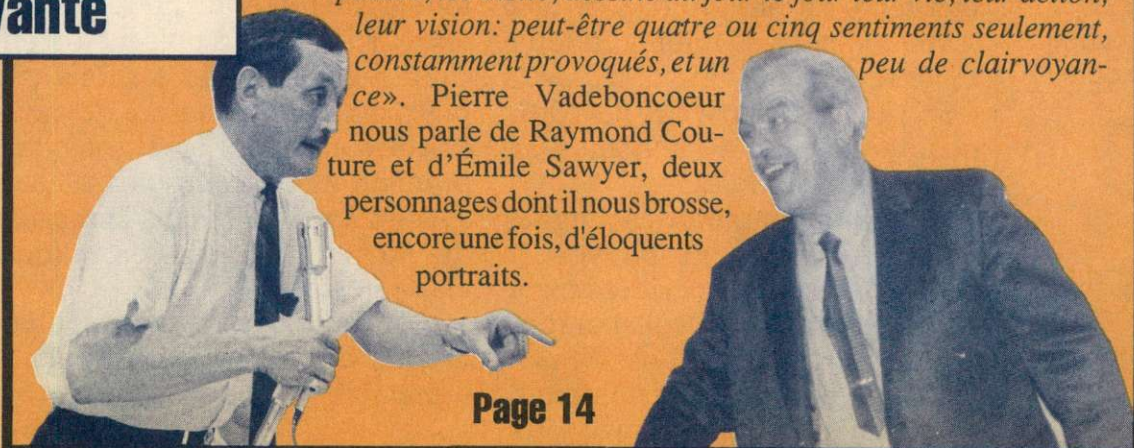
LES TERRES AGRICOLES DE LAVAL...



La solidarité vivante

«Peu de chose porte un homme, une femme, les soutient, les pousse, les incite, dessine au jour le jour leur vie, leur action, leur vision: peut-être quatre ou cinq sentiments seulement, constamment provoqués, et un peu de clairvoyance». Pierre Vadeboncoeur nous parle de Raymond Couture et d'Émile Sawyer, deux personnages dont il nous brosse, encore une fois, d'éloquents portraits.

Page 14



Coordination
Jean-Pierre Paré
(514-598-2159)

Rédaction
Louis Blackburn
Michel Crête
Lise Dumont
Guy Ferland
Henri Jalbert
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Collaborations
Jacques Bourdouxhe
Marie-Claude DeSève
Allen Gotthel
Jacques Guay
Luc Rufiange
Clément Trudel
Pierre Vadeboncoeur

Photographes
Alain Chagnon
Robert Fréchette
Guy Ouellet
Hélène Rochon

**Conception
graphique**
Jean Gladu

Montage informatique
Cintia Ferraro
Jean Gladu
Sophie Marcoux
Jean-Pierre Paré

Caricaturiste
Garnotte

Impression
Métropole Litho

Distribution
L'équipe de
distribution CSN

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32.000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires:

Courrier de 2e classe
«Autorisation en cours»

**Avis de changement
d'adresse:**
CSN adressage
1601 de Lorimier
Montréal H2K 4M5

RÉDACTION
514-598-2159
DISTRIBUTION
514-598-2233

Et voilà!

Une autre «saison de publication» de NOUVELLES CSN se termine avec la présente édition, la seizième depuis la «reprise» de septembre dernier.

Septembre dernier, où nous avons considérablement bouleversé le processus de production du journal - ainsi que sa toilette générale - afin, espérons-nous, de le rendre plus souple de fabrication, moins coûteux pour la centrale, en même temps que davantage intéressant pour nos lecteurs et lectrices.

En jetant un coup d'oeil objectif (autant que faire se peut...) sur ces presque dix derniers mois, on peut affirmer que cette transition, qui nous a permis de passer au montage électronique du journal en entier, s'est finalement réalisée avec un certain bonheur: si nous n'avons pas (certes pas!...) échappé aux angoisses des problèmes techniques imprévus et insolubles à première vue, il reste que le journal est quand même toujours sorti à la date prévue. La maîtrise progressive de ces nouveaux outils s'est fait sentir par l'amélioration constante du produit fini, de telle sorte que nous estimons, en toute modestie, que les membres de la CSN peuvent encore être fiers de la qualité générale de l'organe officiel de leur centrale.

Il nous importe de souligner, faute d'espace pour pouvoir le mettre davantage en évidence, que ce résultat est dû à la collaboration et aux efforts d'une foule de personnes, à partir de nos nombreux collaborateurs occasionnels jus-

qu'aux membres de l'équipe régulière du service de l'information, en passant par nos chroniqueurs, notre caricaturiste, nos graphistes, nos photographes, nos imprimeurs, l'équipe du service de distribution et surtout, vous, les militants et militantes qui assurez la distribution régulière de NOUVELLES CSN dans vos milieux de travail. Responsabilité obscure s'il en est une, rarement gratifiante aux yeux des autres, mais combien importante aux yeux de tous ces artisans du journal qui savent qu'en bout de ligne, leur travail et leurs efforts sont parfaitement inutiles si vous n'en transmettez pas le fruit à ceux à qui ce journal est tout compte fait destiné, les membres de la CSN. Un simple «merci» ne saurait certainement pas exprimer adéquatement l'appréciation qui est nôtre de votre rôle irremplaçable dans l'accomplissement de celui de NOUVELLES CSN, *Faire l'information que les autres ne font pas*, comme nous l'écrivions dans notre numéro 250.

Les quelques réactions, bien que trop peu nombreuses, qui nous parviennent sur l'appréciation que font les membres de notre humble *canard* sont jusqu'à présent fort encourageantes. Nous n'avons pas pour autant l'intention de nous asseoir sur nos lauriers et nous vous promettons de continuer à chercher à l'améliorer, dans la mesure des moyens qui nous seront fournis, bien sûr...

Toute l'équipe, vous souhaite donc de bonnes vacances et.... à septembre prochain!

Jean-Pierre Paré

Les éducateurs crient au secours

par Lucie Laurin

Cité des Prairies, c'est l'ancien Centre Berthelet, de triste mémoire. Une prison sévère et inhumaine, qui a sauté en 1974. L'administration avait adopté «un style de direction très autoritaire», devait écrire le tuteur nommé par le gouvernement. Quinze ans plus tard, des chambrettes personnalisées ont remplacé les cellules, les «trous» sont devenus l'unité de relance et les surveillants, des agents d'intervention: la prison a fait place à un centre d'accueil «chromé». Mais, derrière les murs de quatorze pieds et les portes verrouillées - Cité des Prairies est une institution à sécurité maximum - le milieu carcéral a-t-il vraiment cessé d'exister?

Car, sous ses dehors avantageux, l'institution est menée d'une poigne de fer, tout comme autrefois: c'est en autocrate accompli, aspirant à une réputation internationale, que Jean-Marie Carette assume, depuis l'émeute de 1974, la direction générale du centre, sans plus de souci pour les changements survenus au sein de la clientèle que pour les besoins de son personnel.

Pour la plupart des adolescents perturbés qu'elle héberge, Cité des Prairies constitue la dernière chance, après de multiples séjours en centres d'accueil moins sécuritaires. Et, malheureusement, elle demeure souvent l'institution qui précède immédiatement le pénitencier.

La clientèle, reflet de la société

La récente montée de la violence chez les jeunes, dans notre société, n'a pas manqué de se refléter au centre d'accueil: «Les adolescents que nous recevons sont beaucoup plus agressifs qu'autrefois», déclare Claude Corbeil, président du syndicat CSN de Cité des Prairies, qui regroupe 350 membres (dont 80% d'éducateurs) sous une dizaine de titres d'emploi. Les plus violents nous sont



systematiquement envoyés. Par exemple, les auteurs des meurtres à coups de couteau dans les autobus et le métro se sont retrouvés chez nous. De plus, nous recevons maintenant des cas psychiatriques; certains d'entre eux sont dangereux.»

De par la composition de sa clientèle, l'institution se fait également l'écho des contradictions et des injustices de notre société: la proportion des bénéficiaires de couleur a considérablement augmenté; or, ces délinquants sont, plus souvent que les autres, reconnus coupables de délits contre la personne.

«Nous ne sommes pas familiers



avec cette clientèle, ses valeurs, sa conception de la femme, reprend Claude Corbeil. Nous avons réclamé une formation particulière pour travailler avec elle. Mais l'employeur ne veut rien entendre.»

Profession ou mission?

Tout à la préoccupation de contrôler son personnel, l'employeur a imposé aux éducateurs une infinité de tâches cléricales qui ont eu pour effet d'augmenter leur charge de travail, de les paralyser dans leurs interventions et, surtout, de les éloigner des bénéficiaires. «La maison souhaite que nous reproduisions un modèle parental pour les jeunes, commente Claude Corbeil.

Seuls face à de graves décisions



«C'est un métier difficile, déclare **Francine Paquette**, 36 ans, éducatrice aux services externes. On est confrontés à la pauvreté, à la misère humaine. On est seuls face à de graves décisions. Et on ne réussit que dans 15 à 20% des cas. Voilà pourquoi il est

important de se sentir appuyé.»

Les conditions à l'interne, où Francine a travaillé pendant treize ans, se sont dégradées avec les années. «On y est coincés avec un tas d'obligations, non pas face aux jeunes, mais face à la direction. Il en va tout autrement à l'externe, dont les services sont dirigés par un homme soucieux de respecter les intervenants et leur autonomie.

«On a le droit de se tromper, ce qui ne peut pas manquer d'arriver parfois lorsqu'on a affaire à des personnes qui ont des problèmes de comportement. Mais on est assurés de ne pas être blâmés, comme c'est le cas à l'interne; au contraire, en cas de difficulté, on est aidés.

«Dans ces conditions-là, tu as le goût de faire un bon travail, tu es convaincu d'être utile à la société et ça, c'est extrêmement important.»

Un milieu qui tue



Guy Paquette, 40 ans, travaille depuis 16 ans comme psychoéducateur à Cité des Prairies. Il y a 3 ans, il a choisi de figurer sur la liste de rappel. «Le ras-le-bol!» explique-t-il. Son objectif: gagner suffisamment bien sa vie dans l'enseignement pour quitter

définitivement le réseau à la fin de l'année 1989. «Ce n'est pas la clientèle qui tue, c'est le milieu!, lance-t-il. Les jeunes ne sont pas plus difficiles qu'autrefois. La différence, c'est l'autonomie professionnelle qui a disparu avec la perte de confiance de la maison dans ses intervenants. Aujourd'hui, nous passons autant de temps à parler des enfants avec ceux qui nous dirigent qu'à vivre avec les enfants. Il nous faut justifier sans fin chacun de nos gestes. La direction nous surveille, nous contrôle, nous objective, nous culpabilise. Les différences d'opinion ne sont pas tolérées: on devient alors un marginal, on est ostracisé, on a "un problème à l'Oedipe" et le système essaie par tous les moyens de nous coincer.

«Bien sûr, il y a eu des abus par le passé. Mais aujourd'hui, on fait payer aux intervenants ce que les jeunes ont payé il y a 20 ans. On est tombés dans l'excès opposé.»

Mais nous sommes si souvent absents, accaparés par des réunions et des tâches administratives, que nous leur présentons un modèle parental raté!» Toutes ces contraintes, en ayant pour effet de réduire la portée de leurs interventions auprès des jeunes, ont fait naître, chez les éducateurs, un sentiment d'inadéquation et d'impuissance, mais aussi d'insécurité: *«Il n'est pas rare que nous soyons seuls avec onze jeunes pendant quelques heures. L'employeur fait la sourde oreille lorsque nous réclamons la présence double: peut-être le risque d'agression fait-il partie, à ses yeux, de notre mission?»*

Une mission: c'est ainsi que la

maison conçoit la tâche des éducateurs de Cité des Prairies, y trouvant prétexte à exiger une disponibilité de tous les instants, ignorer leurs besoins de resourcement et de formation et, bien sûr, restreindre la circulation de l'information syndicale. *«Quand tu te bats pour tes droits, le boss te traite comme un délinquant, déclare le président du syndicat. Tout, ici, se règle à coups de griefs!»*

Pas de plan de carrière!

L'employeur, pourtant, sera bien forcé d'ouvrir les yeux un de ces jours. Et grand! Car les éducateurs commencent à désertier les rangs, qui pour vendre des chaussures, qui pour installer

des piscines, qui pour réparer des ascenseurs, etc. Et ce, après seulement 7 ou 8 ans de travail dans une profession qui requiert cinq ans de formation. Quant aux jeunes éducateurs, ils préfèrent des emplois où on leur offre mieux que des quarts de travail dont personne ne veut et, surtout, où on leur réserve autre chose que l'application aveugle et étroitement surveillée de la doctrine psychoéducative de l'employeur...

«L'employeur veut contrôler les jeunes en contrôlant le personnel. On a recréé la prison d'autrefois mais dans la tête de chacun, cette fois!», conclut Claude Corbeil. □

La direction ne nous protège plus



Pierre Rocheleau, 39 ans, est agent d'intervention. À ce titre, il lui revient d'assurer la sécurité externe et interne de l'institution par des rondes et des vérifications et par des interventions auprès des jeunes en crise. *«Notre rôle consiste à arrêter le jeune en crise, puis à le pré-*

parer à regagner son unité, déclare-t-il.

«Ces dernières années, nos services se sont humanisés. Mais l'agressivité des jeunes face au personnel a considérablement augmenté.

«Plusieurs d'entre eux possèdent des armes. Or, il est très rare, aujourd'hui, que quelqu'un qui pénètre dans l'institution soit fouillé; ça arrive dans 5% des cas environ. Résultat: des bénéficiaires ont été surpris avec des poings américains, des seringues à cheval, des revolvers, des couteaux de 14 à 15 pouces, etc.

«Dans ces cas-là, la direction riposte que c'est une erreur de parcours. Et elle ne prend aucune mesure pour nous protéger. Oui, il m'arrive régulièrement d'avoir peur.»

Celle avec qui ils tombent en amour



Line Sauriol, 34 ans, est éducatrice à l'interne depuis 1981. *«On représente, pour les jeunes, à la fois la mère et la putain, dit-elle. On est la personne avec qui ils tombent en amour. Notre présence signifie aussi, pour nos collègues, une nouvelle façon d'inter-*

venir et elle les remplit d'insécurité: ils ne peuvent pas compter sur nos bras pour leur prêter main forte...»

Line Sauriol a été agressée deux fois en trois mois, alors qu'elle devait travailler seule avec six jeunes. *«Le plus dur dans tout ça, confie-t-elle, c'est que tout est retombé sur moi. Je suis devenue celle qui est malade, celle qui a des problèmes. Mon employeur m'a recommandé de travailler le soir, alors que l'équipe est plus souvent réunie, pour "refaire mon nom". Quant à mon équipe de travail, où je suis seule avec neuf gars, elle est ouverte, mais mal à l'aise avec le problème».* Elle a demandé de ne pas travailler seule. Sans succès. L'employeur essaie d'en faire un cas isolé. *«Mais dans les semaines qui ont suivi l'agression, plusieurs éducateurs ont souffert d'exzéma. Ils avaient peur, eux aussi!»*

Des fantômes de Berthelet à ceux du «vieux pen»...

par Lucie Laurin et Henri Jalbert

La légende sportive veut que des fantômes hantent le Forum de Montréal et effraient équipes visiteuses et arbitres. Au vieux pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, les fantômes qui longent les murs sombres terrorisent encore ceux qui y ont laissé une partie de leur vie.

Michel Jacques s'en souvient et se réveille encore au petit matin. Mais les cauchemars sont plus tolérables dans un lit de ville que dans une cellule humide de quatre pieds par neuf.

Malgré les fantômes, le Vieux Pen, qu'il a connu à l'âge adulte, n'est même pas l'endroit le plus honni par Michel. L'horreur, l'objet de malédiction, c'est Berthelet, le Centre Berthelet où il fut incarcéré à l'adolescence.

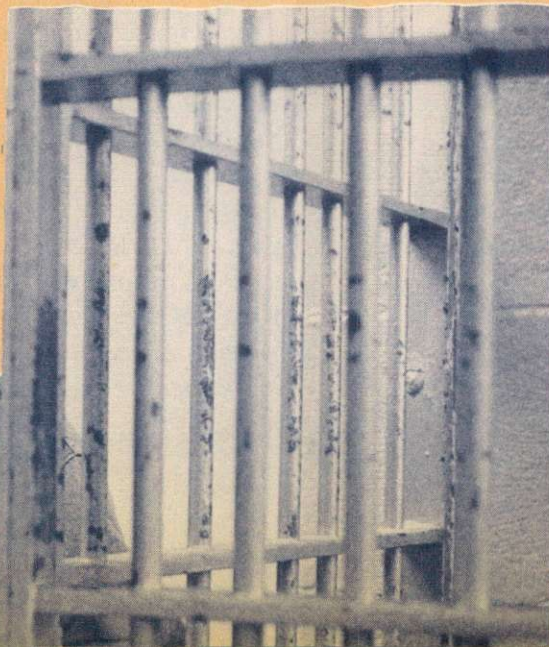
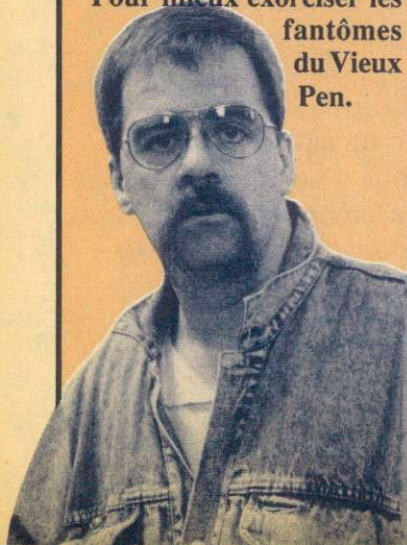
Défense de parler en écoutant le hockey à la télévision. Obligation de faire un compte-rendu pour vérifier si tu as bien suivi une émission d'information. Exercices obligatoires le matin et punition si tu ne fais pas assez de «push-up». Le lavage de l'escalier avec une brosse à dents. Et, punition suprême, le trou ... une baraque en bois comme les chiottes que l'on retrouve sur certains chantiers de construction. Même pas un trou d'homme, un trou d'adolescent. Pas il y a cinquante ans. Il y a moins de vingt ans! Dans un endroit où des jeunes se suicidaient ... pour s'évader.

«C'est effrayant de voir un jeune de seize ans se suicider. Je suis sorti de Berthelet révolté. C'est ça qui a fait de moi un criminel».

Aujourd'hui, Michel est réhabilité. Mais ce n'est pas ça qui donne un emploi. Reste l'assurance, la fierté et des conférences occasionnelles avec des adolescents ... comme il l'a déjà été. Et une hargne contre la compétitivité, surtout dans les sports organisés, quand on laisse sur le banc celui qui n'est pas assez bon. Comme à Berthelet, quand on mettait en punition celui ne faisait pas assez de «push-up». De quoi exorciser tous les fantômes du Forum.

Reste la confiance en l'avenir pour ses deux enfants de moins de deux ans qu'il adore et qu'il élève au centre-ville de Montréal. Et l'espoir d'un retour éventuel avec sa famille dans un lieu plus calme: à Laval, son lieu d'enfance, presque à l'ombre de Saint-Vincent de Paul. Pour mieux exorciser les

fantômes
du Vieux
Pen.



Après maintes recommandations ignorées et promesses non tenues, le vieux pénitencier Saint-Vincent-de-Paul a enfin fermé ses portes. Pendant 115 ans, il aura infligé aux hommes - et parfois aux adolescents - qu'il hébergeait les pires humiliations et les plus douloureuses privations.

D'abord propriété, en 1845, des Dames du Sacré-Coeur, qui y tenaient un couvent, l'édifice passa aux mains des Soeurs de la Providence avant de devenir, en 1861, la Réforme pour les jeunes détenus. C'est en mai 1873 qu'arrivèrent, par bateau, les premiers détenus adultes en provenance du pénitencier Kingston. Dès 1886, une émeute éclatait, qu'une commission royale d'enquête expliqua par l'incompétence et la corruption du préfet de l'institution.

Seul pénitencier au Québec jusqu'en 1952, Saint-Vincent-de-Paul s'attira une réputation peu enviable. En 1938, la Commission royale d'enquête Archambault sur le système pénal au Canada écrivait: *«Aupénitencier Saint-Vincent-de-Paul, un régime de terreur s'applique également au personnel et aux détenus. (...) L'usage en ce pénitencier d'infliger la peine du fouet en présence de tout le personnel que l'on fait défiler et qui est obligé d'assister au supplice jusqu'à la fin, est hautement condamnable. Elle tient presque du sadisme...»*

La grève pacifique du travail

Encore aujourd'hui, être détenu, c'est perdre tous ses droits; c'est être livré aux mesures discrétionnaires d'une administration investie de pouvoirs dictatoriaux. C'est devoir supporter quotidiennement une situation révoltante, sans avoir le droit de se révolter. Pas étonnant si la violence y est devenue un mode de vie.

C'est pourtant dans ce climat dégénéré qu'en janvier 1976, 157 détenus entreprirent, après un vote démo-

Mou

RIR DE PEN

(graffiti cueilli dans une cellule de Saint-Vincent-de-Paul)

cratique, de mener une grève pacifique du travail. Leurs principales revendications avaient trait aux soins médicaux (réduits à leur plus simple expression), à la correspondance (lue et censurée par l'administration), à l'utilisation des gaz, aux transferts (qu'ils voulaient voir assujettis à une réglementation), au tribunal disciplinaire (devant lequel ils réclamaient le droit à une défense pleine et entière) et à l'aile B-14 (ils demandaient la fermeture de cette aile insalubre condamnée par la Commission Archambault).

L'administration du pénitencier, décontentée, tenta d'ignorer la signification du geste des détenus et refusa de négocier en brandissant des menaces de sanctions. «*Il n'y a pas d'union des prisonniers ou de droit de grève dans les services pénitenciers*», déclara le directeur Bienvenue Marcoux.

Forcé de négocier

Néanmoins, les revendications des détenus n'étaient pas sans attirer la sympathie du public: la direction fut forcée de s'asseoir à la même table que le comité de détenus. Une première séance de négociations eut lieu le 23 janvier en présence d'un médiateur, Me Robert Sacchitelle. Le 27 janvier, on en arrivait à une entente et la direction du pénitencier s'engageait à ne pas exercer de représailles si les détenus reprenaient le travail.

Mais le vote de ces derniers révéla leur insatisfaction: 139 contre,

9 pour, 9 abstentions. Les détenus souhaitaient que l'entente contienne plus de précisions sur l'application des clauses. Il fallut un deuxième scrutin, puis un troisième, avant que l'entente ne soit acceptée et que la grève prenne fin.

La négo, connaît pas!

On pense bien qu'une direction d'institution totalitaire et fermée ne se sentait pas liée plus qu'il ne faut

mandé du café: on nous a apporté de l'eau glacée. Alors, nous avons démonté l'estrade et y avons mis le feu pour nous réchauffer...» Les émeutiers furent transférés; afin de démanteler le comité de détenus, on en dispersa les membres dans divers pénitenciers.

Une immense tromperie

La décision d'emprisonner, tout comme celle de construire des prisons, demeurera toujours un geste éminemment politique. On sait qui se retrouve en prison, et qui en profite. Ce n'est pas un hasard si la spéculation immobilière, qui jette des familles sur le pavé, provoque la hausse des loyers et détruit notre patrimoine, n'a jamais été définie comme un crime par le législateur...



par une entente démocratiquement négociée et acceptée. Elle eut tôt fait de reprendre petit à petit les acquis des détenus. À l'automne suivant, ceux-ci refusèrent d'entrer dans leur cellule avant d'être entendus; ils exercèrent ce moyen de pression à plusieurs reprises: en vain. Le directeur avait décidé de casser le mouvement. Pendant que le comité de détenus s'appêtait à soumettre au vote une proposition de l'administration, on constata la présence de l'escouade anti-émeute. Les détenus ne prisèrent pas la supercherie et saccagèrent leurs cellules.

Michel Jacques y était: « *Ils nous ont fait coucher dehors, dans la cour. Il faisait froid. Nous avons de-*

La fermeture du vieux pen avait déjà servi de prétexte à la construction de deux pénitenciers, celui d'Archambault en 1969 et celui de Donnacona en 1986, quand fut annoncée celle de Port Cartier. Mais ne soyons pas dupes: dans son rapport de 1986, le vérificateur général révèle que le Service correctionnel disposait d'un «*surplus de cellules d'isolement protecteur et à sécurité maximale*» et qu'il a dissimulé des informations au Conseil du trésor. Les millions engloutis à Port Cartier, en plus d'ajouter à la cruauté de l'incarcération celle d'un isolement quasi total, l'auront donc été en pure perte! □



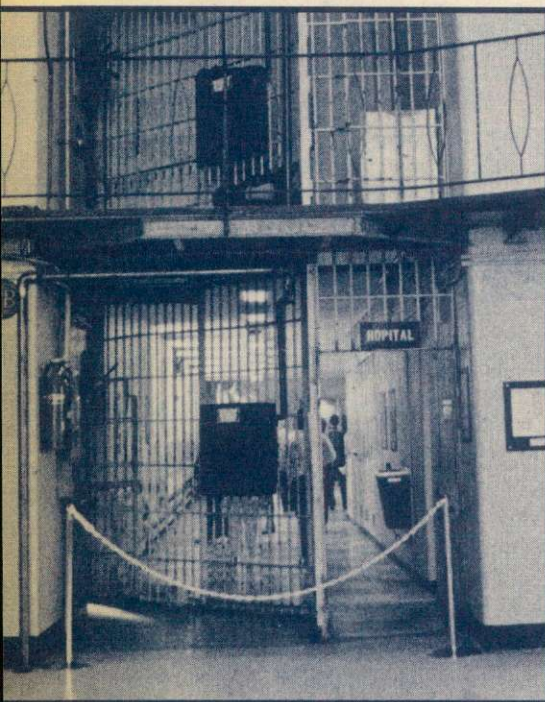
NOËL DANS MON TROU HUGUETTE À ROSEMONT

1 C'est dans le dôme qu'était enfermée la population régulière. «Revoir le dôme, surtout sous le soleil, ça m'a rempli de nostalgie. Quand il faisait chaud dehors, il faisait beaucoup plus chaud dedans!»

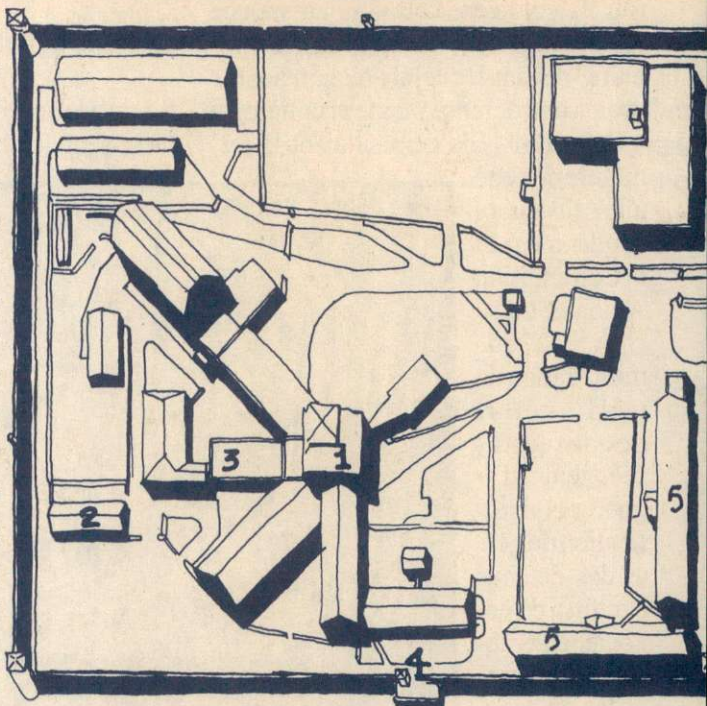


Visite guidée du «vieux pen»

2 Le trou: le règlement interdit qu'un détenu y soit incarcéré plus de trente jours. Alors, pour contourner le règlement, on sort le détenu pour une heure... et on l'y retourne pour un autre trente jours. Selon une directive, une infirmière doit visiter les détenus à tous les jours. Mais, semble-t-il, plus souvent qu'autrement, l'examen consiste à regarder par le judas...



À l'occasion de l'opération «portes ouvertes» organisée par le Service correctionnel du Canada, NOUVELLES CSN a visité le vieux pénitencier Saint-Vincent-de-Paul, désormais fermé. Cependant, nous avons cru bon nous faire accompagner d'un ex-détenu, Michel Jacques, qui a séjourné à l'ombre du «vieux pen» pendant un an. Sage décision: l'information officielle livrée par les guides du solliciteur général était parfois lacunaire, toujours sélective et rarement respectueuse des personnes qui y ont vécu et souffert.



**S'IL ÉTAIT QUELQUE PART
EN CE MONDE
QUELQU'UN QUI M'AIMERAIT
MA MISÈRE SERAIT BIEN MOINS
PROFONDE
CAR TOUT SEUL
ON EST SI MALHEUREUX**

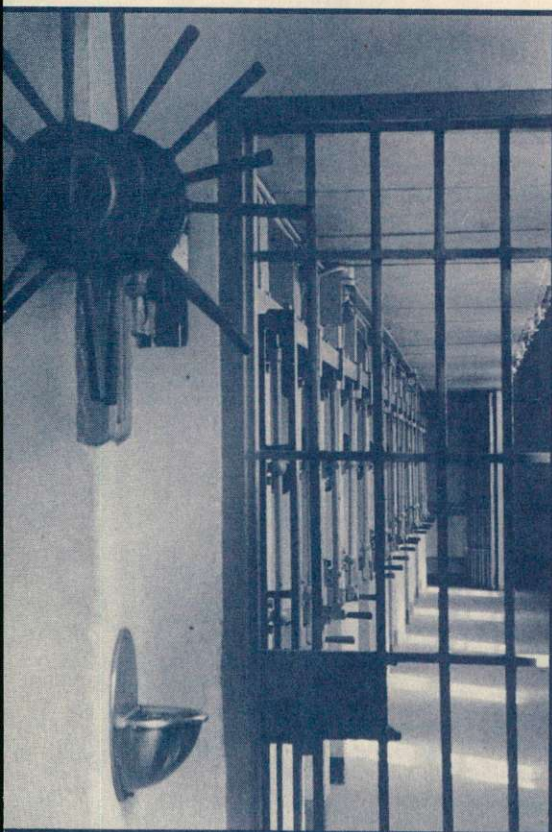
3 «Un jour, je suis allé voir le médecin du pen pour lui dire que j'avais un problème à respirer. «Ton problème, c'est que tu fumes trop!» m'a-t-il aussitôt répliqué. Je lui ai dit: «J'ai un autre problème, docteur: je ne fume pas.»»



4 La toute récente salle des visites-contacts où le détenu peut, sous étroite surveillance, prendre les mains de sa conjointe..



À l'ombre des vieux murs de 32 pieds de hauteur et 4 pieds d'épaisseur, même la végétation était sous contrainte. «*J'ai connu des gars qui ont passé dix ans de leur vie sans voir un arbre!*»

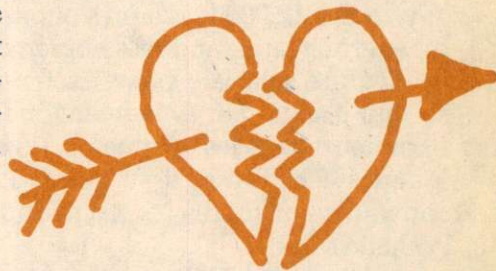


5 Une aile de ségrégation administrative, où des prisonniers (particulièrement les contestataires et les leaders) sont isolés de la population régulière, par suite d'une décision de la direction désireuse d'assurer le «*bon ordre*» de l'institution. Plusieurs felquistes y ont séjourné. «*Dans ces cellules où tu séjournes 23 heures par jour sans rien pour t'occuper, le seul indice de l'heure qu'il est, c'est l'arrivée des cabarets!*»



Dans le cimetière des détenus, une seule pierre tombale portant, pour toute identification, les numéros matricules des détenus décédés dont le corps n'a pas été réclamé par la famille. Des détenus enterrés comme ils ont vécu...

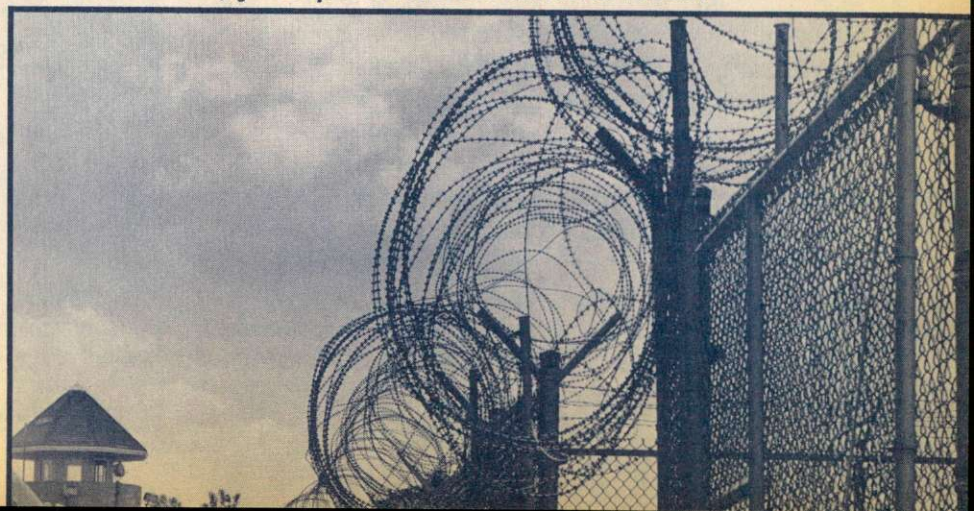
Le 2 mai 1963, deux détenus prennent un garde en otage à l'intérieur d'une cellule. Leur revendication: être transférés dans un autre pénitencier. Alors que deux couvertures obstruent l'entrée de la cellule, le directeur du pénitencier, Michel LeCorre, ordonne à trois gardes armés de tirer. Bilan: le garde et un détenu sont tués et l'autre détenu est blessé. Le 10 mai, un jury du coroner rend un verdict de négligence criminelle à l'encontre du directeur. Le gouvernement ordonne une autre enquête, tenue cette fois par un coroner seul, qui exonère le directeur de tout blâme. (Cet événement est relaté par les guides officiels, après avoir été amputé de quelques informations).



Ce qu'on nous a caché:

- L'aile B-14, située sous le dôme, ne fait pas partie de la visite officielle. On a choisi de cacher aux visiteurs le «*trou des trous*», l'aile des cellules à plancher en terre battue, sans fenêtre, avec un seau pour toute toilette et les rats pour compagnons.
- Pas une aile n'est exempte d'événement tragique. On nous parle d'abondance des prises d'otage et des émeutes; les détenus y apparaissent comme des bêtes fauves et dangereuses. Mais de la grève pacifique du travail entreprise par les détenus en janvier 1976, une première dans les pénitenciers canadiens, pas un mot.
- Plusieurs vitrines exposent les multiples objets inventés et fabriqués par les prisonniers pour s'évader ou agresser: cordes, couteaux, etc. Mais rien sur les instruments qui ont servi aux suicides, dont le vieux pen détenait le championnat: 60 suicides y ont été recensés entre 1960 et 1983.

«*Ces barbelés-là, ça coupe comme des lames de rasoir!*»



12,000 personnes dans la rue pour l'équité salariale



Au moins 12,000 personnes ont participé, le 27 mai dernier, au grand rassemblement en faveur de l'équité salariale pour les femmes dans le secteur public. Un événement où le rose était à l'honneur: dans les vêtements, les ballons et les longues échelles en tissu qui évoquaient celle convoitée par toutes les Rachel du secteur public, l'échelle salariale.

Organisée par la CSN et ses quatre fédérations concernées, cette mobilisation sans précédent est venue rappeler au gouvernement la détermination des syndiqué-e-s à obtenir, dès 1989, des sommes additionnelles pour régler cette question.

La vice-présidente de la centrale Monique Simard a profité de l'occasion pour signifier au gouvernement que les syndiqué-e-s ne se laisseront pas prendre au piège de la division sur laquelle repose la stratégie patronale. «À la CSN, a-t-elle précisé, nous comprenons que ce ne sont pas les hommes qui sont trop payés dans les services publics, mais les femmes qui sont sous-payées. Pour nous, il ne s'agit pas de baisser ou de geler le salaire des hommes pour donner l'équité aux femmes. Tous et toutes ont droit à des augmentations générales de salaires. Voilà pourquoi nous demandons des sommes supplémentaires à la masse salariale pour mettre fin à cette discrimination. Bien sûr, Rachel doit monter d'échelle, mais cela ne veut pas dire que Roméo doit descendre de barre», a-t-elle lancé en boutade à la foule.

«Nous sommes face à un gouvernement qui ne comprend que par la démonstration de moyens de pression», a encore affirmé la responsable de la négociation du secteur public. Aussi, dit-elle, «une manifestation comme celle de ce 27 mai constitue un pas en avant pour l'obtention de l'équité recherchée et un pas de plus pour gagner nos autres demandes syndicales».



Chapeauté par une multitude de ballons roses et blancs, épinglée de nombreuses bannières, la manifestation avait à sa tête les représentantes des organisations et fédérations directement impliquées dans la négociation de l'équité salariale pour les femmes, notamment Monique Simard (CSN), Catherine Loumède (FAS) et Ginette Guérin (FEESP).



Les membres de la CSN sont venus de partout à travers la province, même de Blanc-Sablon, pour témoigner de leur adhésion convaincue aux revendications des femmes du secteur public.



Les enfants étaient évidemment de la fête, dont l'espiègle Mikou, pour la surveillance duquel papa Gérald a demandé l'aide de Michel Gauthier et de Céline Lamontagne...



Tout au long du parcours, Rachel, du haut de son escabeau, souriait à la vue de cette impressionnante foule venue demander avec elle une échelle... avec des \$\$\$ à son sommet.

Quand tout un peuple doit déchanter

Marie Claude De Sève, vice-présidente du Conseil central de Montréal et responsable à l'information, a participé au 6e congrès du KMU, principale centrale syndicale des Philippines. «Une terre de contraste où, aux valeurs locales, se disputent celles de la société américaine, où se confondent musique occidentale et balles de fusil, où une majorité pauvre s'oppose à une minorité

riche qui entend bien le demeurer », écrit-elle. Le KMU compte 12 fédérations, 750 000 membres et est reconnu par la plupart des organisations syndicales du monde. Le récit de la manifestation du 1er mai, qu'elle rapporte ici, illustre malheureusement que les espoirs qui avaient accompagné l'arrivée de Cory Aquino à la présidence du pays se sont estompés.

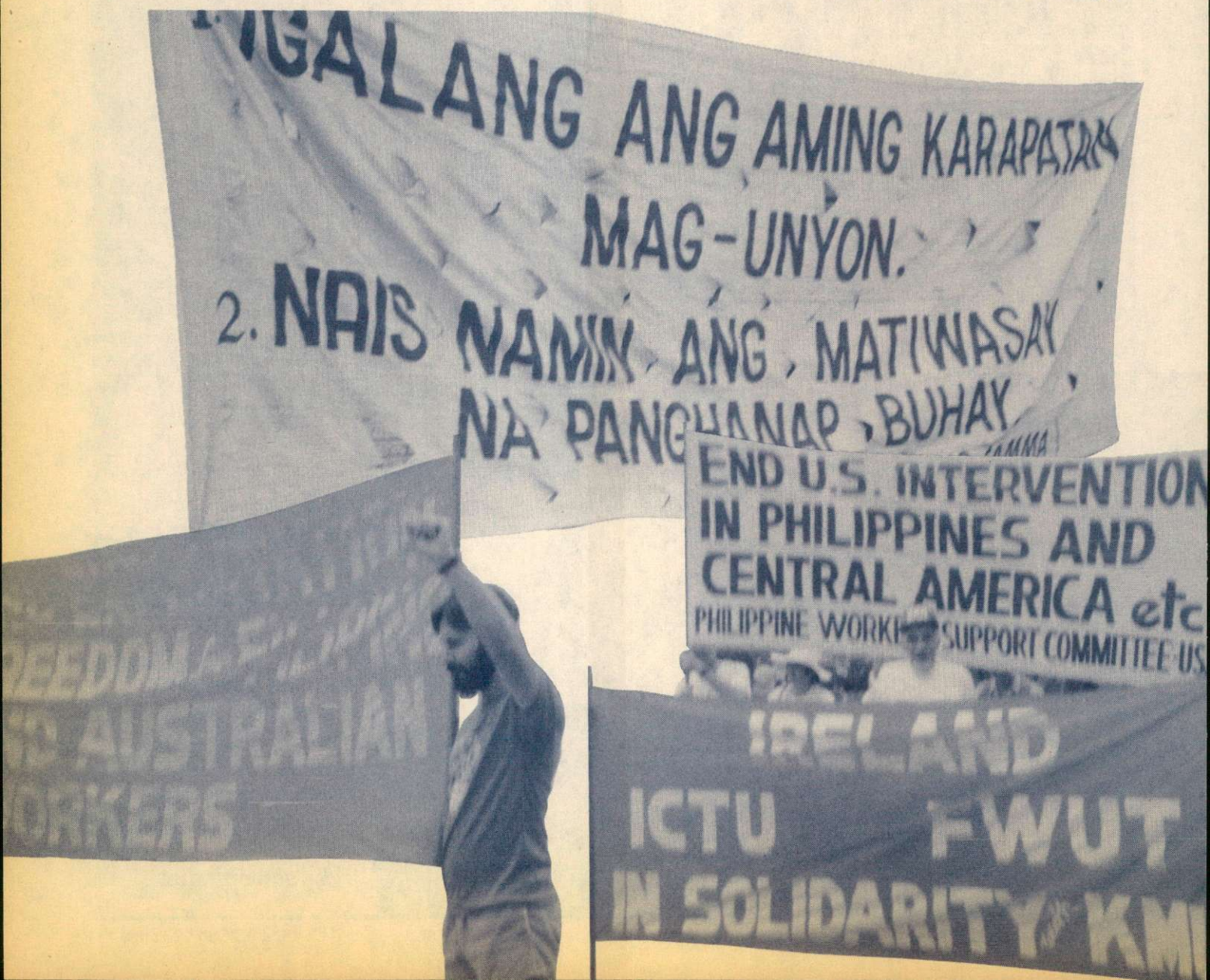
par Marie Claude De Sève

Le 1er mai, 17h10. Près de 300,000 personnes quittent la Luneta et se dirigent vers l'ambassade américaine. Marche paisible de travailleurs, d'étudiants, de groupes de femmes...

Les coups de feu éclatent soudain. Les gaz lacrymogènes se répandent dans la foule. Et c'est la

débandade: gens qui tentent de fuir, s'agrippent les uns aux autres, chutent. Les forces militaires et policières limitent les possibilités de fuite. Résultat: des morts (on en ignore le nombre) et plusieurs blessés, certains grièvement. Nous étions 40 délégués, provenant de douze pays, qui prenaient part à cette marche.

Que faut-il retenir de cet événement? Que pour le peuple philippin, parmi les plus pauvres selon les statistiques de l'ONU, cet incident fait partie du quotidien. En renversant en 1986 le régime Marcos pour élire celui de Cory Aquino, on avait cru passer de la dictature à la démocratie. Quelques mois plus tard, les Philippines



Le KMU en bref

Le KMU (qui signifie «Mouvement pour le Premier mai») a vu le jour le 1er mai 1980. Opérant, à ses débuts, avec sept fédérations et 50 000 membres, cette centrale compte actuellement douze fédérations et 750 000 membres. Ses principales revendications:

- la hausse du salaire minimum, celui actuellement en vigueur (lorsque respecté) ne permettant pas de vivre décemment. Comme plusieurs, sinon la majorité des employeurs paient en dessous de la norme, on comprend qu'il s'agit là pour le KMU d'une revendication majeure;
- le rejet du nouveau Code du travail, élaboré sous le régime Aquino, et qui limite fortement le droit à la syndicalisation et de grève, tout en accroissant le pouvoir des forces policières;
- le démantèlement des bases américaines en place;
- l'application de la réforme agraire promise lors de la prise du pouvoir par Cory Aquino et que tous attendent toujours.

Si le KMU n'a pas été reconnu officiellement par le gouvernement, il en est autrement au niveau international. C'est en 1984 que cette centrale se vit reconnaître par la majorité des centrales syndicales du monde, dont, évidemment, la CSN.

devaient déchanter. Loin de diminuer, la présence américaine, tant par le biais de ses bases militaires que de ses investissements, s'est accrue au détriment des gens du pays. Augmentation de la dette extérieure, diminution du niveau de vie. Notons que la majorité des travailleurs (75%) sont payés en dessous du salaire minimum.

Des promesses...

Contrairement à ses promesses de réformes, le gouvernement Aquino a maintenu cette politique de «travailleurs à bon marché» afin d'attirer les capitaux étrangers.

Mentionnons le nouveau Code du travail qui, additionné à la Loi Marcos sur le travail, interdit le droit de grève dans les secteurs dits prioritaires et rend l'organisation syndicale difficile, voire périlleuse. On recherche les communistes, utilisant à cette fin des méthodes de harcèlement tant psychologiques que physiques (arrestation, détention, torture, assassinat dans certains cas). Il s'agit de techniques

américaines préalablement testées en Amérique centrale. Plusieurs dirigeants et militants du KMU ont jusqu'à présent été tués ou portés disparus.

Que ce soit dans les régions de Central Luzon, Cebu, Northern Luzon, Mindanao, cette répression est perceptible. Soldats armés devant les piquets de grève,

interdiction de pénétrer dans certaines zones, interdiction d'afficher; gens qui, naturellement, vous raconteront leur expérience. On vous parlera aussi de ces «vigilantes», escadrons de la mort composés de brigades civiles. Ce phénomène, qui existait déjà sous le régime de Marcos, s'est poursuivi sous Aquino. La terre, aux Philippines, semble appartenir à tous, sauf aux Philippines!

Une vie qui n'est pas consacrée à de grands idéaux est comme la pierre abandonnée dans un vaste champ, qui ne peut même pas espérer devenir partir de l'édifice.

**- J. Rizal,
Prison de Pampanga,
Philippines**

tous, sauf aux

Nous reviendrons demain...

Où est l'espoir?

Il est dans cette solidarité qui existe entre les gens qui se battent pour la démocratie, pour la reconnaissance de leur centrale syndicale: «Ils nous disperseront aujourd'hui, nous reviendrons demain»; de ces initiatives, telle Buklog, centre d'éducation et de prévention pour les femmes en réseau de prostitution; de ces organisations féminines comme Gabriela et le KMK (affilié au KMU) qui visent l'émancipation de la femme; de ce projet Predo, qui travaille à la désintoxication des jeunes et à leur réinsertion en milieu de travail; de ces rencontres de solidarité internationale où, mis en situation réelle, nous ne faisons pas que voir: nous vivons.



Adresses où envoyer vos messages de protestation contre la répression à l'égard du mouvement syndical philippin:

• Présidente Corazon Aquino
Malacanang Palace
Manille, Philippines

• M. Franklin Drilon
Department of Labor
and Employment
Intramuros
Manille, Philippines

• Ambassade des Philippines
130 Albert, 6A, 609
Ottawa, Ontario
K1P 5G4

(Copies à:
KMU
3rd Floor, Jopson Bldg
510 M. Earnshaw St. Sampaloc
Metro Manila, Philippines).

La solidarité vivante

par Pierre Vadeboncoeur

Je vois encore Emile Sawyer, trésorier du syndicat du chantier maritime de Canadian Vickers, donner des réponses, une demi-heure durant, au cours d'un interrogatoire serré, pendant un arbitrage. L'homme qui essayait de le coincer n'était pas n'importe qui: John Ahern, un des meilleurs avocats de Montréal, un renard, un bon juriste aussi. Il déployait cette fois-là tout son talent, sa rapidité, ses ruses, son insistance pressante, tout cela souligné par ses petits yeux perçants et une mine d'inquisiteur de circonstance. Les questions pleuvaient. Je voyais Sawyer, très conscient de ces manoeuvres, nullement intimidé, répondre à tout coup par des balles bien placées comme au tennis... Je jubilais! Ahern faisait tout ce qu'il pouvait. Peine perdue. Il n'avait pas

l'avantage. C'était assez merveilleux, dois-je dire. Et puis, quelque chose d'inattendu éclairait cette scène éminemment satisfaisante: après chaque réponse du genre «un trou, une cheville»: la figure de mon Sawyer, narquoise, s'illuminait d'un sourire fendu jusqu'aux oreilles, un sourire devenant à certains moments un rire parfaitement audible — bien agréable accompagnement, je trouvais, pour la musique d'Ahern.

Pourquoi raconter ça? Pour plusieurs raisons, en somme, mais trop longues à développer. D'ailleurs, ce n'est pas nécessaire d'expliquer. Les émotions disent tout. Inutile de les commenter. Elles parlent suffisamment. Cette fois-là, en tout cas, j'étais très content, très fier. C'est

un petit exemple. Mais il n'y a pas de petits exemples.

C'est comme quand Raymond Couture, qui a toujours eu l'esprit consciencieux et désintéressé, si caractéristique des années cinquante, entre autres, m'expliquait sa façon réfléchie de diriger une grève. Sa volonté d'éviter si possible la violence. L'attention qu'il mettait à tout mettre en oeuvre pour qu'on ne commette pas d'erreurs, et aussi pour éviter d'exposer les grévistes. Mais en même temps, sa ténacité, son intrépidité et sa détermination, et son système, fruit d'une pensée mûrie pendant des années et nourrie par les faits, applicable à la conduite des grèves. Comme négociateur, on se sentait bien appuyé sur cette force. Il n'y aurait pas de bavures. Il y aurait de l'esprit de suite. La résistance tiendrait. On ne peut pas avoir vécu cette confiance sans que le souvenir en soit resté. Mais dire cette confiance suffit. Pas besoin de faire une thèse. La confiance aussi révèle pas mal de choses à propos de l'esprit d'un milieu.



Émile Sawyer, que l'on voit ici accueillir Marcel Pepin à une tribune syndicale, était devenu, après ses nombreuses années de militance à la base, responsable de la modeste imprimerie du Conseil central de Montréal, jusqu'à sa retraite.

Une inspiration quotidienne

D'une certaine manière, on pourrait faire l'histoire du milieu de la CTCC-CSN en se bornant à évoquer un petit nombre de sentiments, de valeurs, d'épisodes. Car enfin, c'est cela, au fond, qui, année après année, expliquait la persévérance des militants, la continuation ininterrompue de leur action. C'était le quotidien, non pas l'idée abstraite. Peu de chose porte un homme, une femme, les soutient, les pousse, les incite, dessine au jour le jour leur vie, leur action, leur vision: peut-être quatre ou cinq sentiments seulement, constamment provoqués, et un peu de clairvoyance.

Par exemple, la colère..., cette colère dont parle Félix Leclerc dans *L'alouette*. Nous avons tous bien connu ce sentiment rentré, cette force.

La colère d'alors me revient sous forme de souvenirs muets — muets comme étant le plus souvent mon indignation elle-même. Devant l'inhumanité de certaines tâches d'usine, devant l'injustice, la bêtise, l'arrogance. On voyait tant de choses!

Souvenirs épars. Salaires de crève-la-faim. Arbitraire. Violence anti-syndicale. Soixante-dix ouvrières congédiées d'un seul coup dans une usine de textiles. Cinquante ou soixante ouvriers mis à la porte d'une manufacture de caisses enregistreuses, pour la même raison. Un pauvre diable de balayeur congédié d'une PME pour avoir déposé son balai dix minutes avant la fin (l'arbitre cassa heureusement ce congédiement). Une ouvrière de filature, trop rapide et trop efficace, recevant en cadeau, pour ses 35 ans de service, une baisse de salaire de 35¢ l'heure, par suite de la réduction de son taux à la pièce (35¢, il y a trente ans, c'était gros: le quart ou le tiers du salaire!). On

n'en finirait pas d'énumérer. La subordination chronique des travailleurs. Le droit divin des employeurs. L'usage «rhodésien» de la langue anglaise par bien des compagnies, dans les négociations, à l'époque.

Et puis, il y avait le cas de certains juges. L'un d'eux, en plein délibéré dans un cas de congédiement, estimant d'abord celui-ci injuste et illégal, mais changeant subitement son opinion après s'être aperçu que si la compagnie avait tort, elle devrait verser à l'ouvrier les mois de salaire écoulés depuis le congédiement... Un autre juge, demandant des honoraires de quelque 100\$ pour des séances d'arbitrage qui n'avaient pas eu lieu, tout juste après avoir confirmé le congédiement d'un type coupable d'avoir ramassé pour une quinzaine de dollars de menus objets après un incendie, dans des décombres qu'on s'apprêtait à bulldozer!... Un troisième jour, lors d'un célèbre arbitrage sur la fatigue industrielle dans une

grande entreprise de textiles, vers 1953 ou 1954, décidant que le

témoignage d'un médecin, autorité internationale en la matière, le docteur Brouha, que nous avons fait venir de New York, n'était pas scientifique... Ce témoignage n'avait pourtant été contredit que par un ingénieur nullement spécialisé dans les questions de santé industrielle, mais le juge, bravant le ridicule et montrant sa partialité, s'était accroché à cette ombre de preuve.

Alors, ne me demandez pas d'expliquer la solidarité entre les travail-



Raymond Couture, s'adressant à une assemblée de grévistes. Il a oeuvré dans la centrale de 1946 à 1977.

«Comme négociateur, on se sentait bien appuyé sur sa force. Il n'y aurait pas de bavures ».



Décembre 71. Une cinquantaine d'ouvriers au salaire minimum veulent se syndiquer chez Dominion Foam, rue Fullum, dans l'est de Montréal. Scénario classique: propriétaire anglophone, son avocat, Roy Heenan, des scabs... «*Vous avez le droit de vous syndiquer, mais vous n'en avez pas les moyens*», avait dit Heenan au syndicat.

leurs ou envers eux. Ce ne serait pas compliqué. Je l'ai dit: quatre ou cinq sentiments profonds, l'amitié, l'indignation, la colère, le goût de la justice, la fierté — et d'incessants événements qui brassent tout cela pendant des années... Tels sont les ingrédients de la solidarité. Celle-ci n'a besoin que d'occasions, mais justement, elles ne manquent pas. Alors, ça peut durer longtemps...

• • • • •

J'achève ici une série d'articles inspirés par le souvenir. Je voulais surtout restituer un climat, une atmosphère. Je l'ai fait au fil de la plume, sans ordre, mais il faut dire que dans l'action non plus, il n'y avait pas beaucoup «d'ordre», et que la place de l'inspiration et de la spontanéité était grande. Je me suis limité pratiquement aux années 50 et au tout début des années 60. Il y a des noms de l'époque que j'ai à peine mentionnés: Marcel Pepin, ou Jean-Paul-Geoffroy, ou Gérard Taylor, et d'autres. Ces omissions ne veulent rien dire. Car parler des vivants n'est pas très commode, et si je l'ai fait deux ou trois fois, c'est par dérogation à une vague règle que je suivais par ailleurs.



La CTCC-CSN a souvent été heureuse dans le choix de ses dirigeants et de ses permanents. Mais je pense que c'était là une espèce de conséquence. C'est que, de toute évidence, son action était honnête, ses motivations et ses buts pleins de vérité. On entrait dans ce mouvement avec une ferveur qui fait le fond de nos meilleurs souvenirs.

J'ai parlé parfois de l'histoire, au cours de ces articles. L'histoire nationale, qui bénéficie maintenant du recul nécessaire pour étudier les grands faits sociaux et politiques des années 30, 40 et 50, a-t-elle souligné pour la peine la singulière probité de ce mouvement populaire et son importance historique générale? J'en douterais. Dommage, car dans l'histoire, il n'y a pas un luxe de ces choses-là. □



Ces gestionnaires au-dessus de tout soupçon...

par Jacques Bourdouxhe

- «*La police enquête sur l'ex-direction du Centre des services sociaux du Montréal Métropolitain*» (juillet 87).
- «*Une enquête de sept mois de la S.Q. mène à 831 chefs d'accusation contre André Douillette, propriétaire de la compagnie d'ambulance Robert et M.C. Rive-Sud de Longueuil*» (février 87).
- «*C.A.-C.L.S.C. J.-Octave Roussin: 16 mois après le dépôt de l'enquête Bilodeau le ministère de la Justice n'a toujours pas pris de mesure judiciaire et au ministère de la Santé et des Services sociaux, c'est le silence*» (octobre 87).
- «*Le ministère retient sa prime de départ. Se sachant soupçonné, Ronald Tellier démissionne de la présidence de l'Association des directeurs généraux des services de santé et des services sociaux*» (octobre 87).
- «*L'ex-directeur de l'hôpital de Sept-Iles avait droit à un traitement privilégié*» (février 89).
- «*Propriétaires du Centre d'accueil privé de Brossard coupables d'une fraude de 500 000 \$*» (mars 89).
- «*Conflits d'intérêts relevés dans un centre pour jeunes délinquants de Québec*» (avril 89).
- «*Procès d'un ex-directeur général d'hôpital accusé de corruption*» (mai 89).

Les médias, y compris NOUVELLES CSN, ont maintes fois fait état de situations et de cas de mauvaise gestion des fonds publics par des administrateurs d'établissements de santé et de services sociaux. Le débat est toujours sur la place publique, mais le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) hésite encore à intervenir avec fermeté.

Réglementer ou non?

Ces trois dernières années, le réseau des affaires sociales a connu plus que sa part de scandales, comme l'illustrent les manchettes citées. De son côté, pour ne pas être taxée de négligence, la ministre, Mme Thérèse Lavoie-Roux, annonçait, il y a plusieurs mois, des contrôles plus sévères sur certains types de dépenses de fonctionnement.

Ce projet de réglementation prévoyait, entre autres, l'obligation de rendre publics dans les états financiers, et lors des séances publiques d'information des établissements, tous les frais de déplacement, de séjour ou d'inscription à des activités de formation des membres du conseil d'administration et des cadres. C'est souvent dans cette zone nébuleuse de la gestion que se situent les manquements reprochés à plusieurs administrations.



Le CPQ se porte à la défense des gestionnaires

Le 24 mai 1989, lors de sa communication au congrès de l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ), le président du Conseil du patronat du Québec s'insurgeait contre «ces histoires d'horreur sur le manque de confiance du ministère à l'égard de ses gestionnaires».

Selon Ghislain Dufour, «la multiplication des règlements et contrôles implique l'uniformité, ce qui comporte un coût: celui de l'inefficacité». Donc, pour obtenir plus d'efficacité, il faudrait déréglementer.

Pourtant, l'ex-directeur du CSSMM, Jean-Richard Charbonneau, qui venait du secteur privé, déclarait pour se défendre des critiques dirigées contre sa gestion: «tout le monde le fait, donc, je l'ai fait». On peut à tout le moins s'interroger sur l'absence de contrôles. On peut aussi se demander si, dans la pratique, une telle absence de règles n'aurait pas eu pour effet de faciliter des pratiques de gestion douteuses. Ou serait-ce la conscience sociale de quelques gestionnaires du réseau qui serait en cause?

Mais l'AHQ ne l'entend pas ainsi. Elle a fait des représentations auprès du ministère pour qu'il ne procède pas par voie de réglementation. L'AHQ propose plutôt de s'en remettre à son propre code d'éthique.

Lors de son allocution au même congrès, la ministre Lavoie-Roux s'est déclarée sensible aux représentations de l'AHQ et s'est engagée à y réfléchir. Le président de l'AHQ, M. Chamard, l'a assurée que ce «code d'éthique, élaboré et approuvé par notre association, sera appliqué et respecté par ses membres».

La SAGA du Centre de jeunesse Tilly

Du 28 octobre au 6 novembre 1987, des vérificateurs du MSSS enquêtaient sur les exercices financiers de 1984 à 1987, et en particulier sur la question des dépenses de fonction, au Centre de jeunesse Tilly de Québec. En juin 1988, Marcel Deslauriers, militant du syndicat FAS-CSN du centre d'accueil, demandait copie du rapport d'enquête au ministère.

Après un premier refus en

juillet 1988, il s'adressait à la Commission d'accès à l'information. Le 19 janvier 1989, il recevait du MSSS une version «élaguée» du rapport. Le 24 janvier, il comparaisait devant la commissaire Wallace qui lui donnait en partie raison mais lui refusait cependant l'accès à la partie du document qui traite des recommandations des vérificateurs.

Aujourd'hui, la cause est en appel devant la Cour supérieure du Québec. Marcel Deslauriers réclame tout le dossier et le ministère, de son côté, conteste en appel la décision de la commissaire Wallace de remettre une partie des documents que les fonctionnaires se refusaient de rendre publics. La partie connue du rapport permet d'identifier un laxisme certain dans le fonctionnement et la vérification des dépenses: les deux vérificateurs (président et vice-présidente du C.A.) sont membres de l'exécutif du centre d'accueil et, en quelque sorte, se vérifient eux-mêmes. Il n'y a pas de politique de pré-autorisation de ces dépenses.

Société de gestion

Le document révèle aussi que M. Ronald Tellier, directeur général au Centre d'accueil Cartier de Laval, agissait également comme consultant au Centre de jeunesse Tilly. Il avait été directeur général par intérim de ce centre de juin 82 à mars 85. D'ailleurs, cet intérim ne fut pas de tout repos pour les employés. Il avait procédé à une réorganisa-

tion complète de ce centre de réadaptation pour jeunes, caractérisée par près de 34 départs de membres du personnel. Congédié en 83, Marcel Deslauriers sera réintégré par décision arbitrale en 84.

Les honoraires de M. Tellier, en 85 et 86, étaient payés à la firme Consultant-Gestion Tellep, dont il était le vice-président. La présidente était conseillère juridique du Centre d'accueil Cartier.

Or, à l'automne 1987, M. Tellier se retrouvait en plein scandale à Cartier à la suite d'une vérification de sa gestion par le MSSS. À la même époque, il démissionnera de son poste de président de l'Association des directeurs généraux des établissements de santé et de services sociaux. En novembre 1987, contesté par des cadres et des membres du Conseil d'administration, il quittera le Centre d'accueil Cartier.



L'exclusivité de service

D'une part, l'article 104 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux prévoit qu'un directeur général d'établissement «doit se consacrer à plein temps à l'exercice de ses fonctions». D'autre part, par le biais d'une société de gestion ou de consultation, on peut faire de multiples opérations. C'est ainsi, par exemple, que l'ancien directeur général de l'Hôpital Santa-Cabrini, M. Constant Bavota, opère une firme de consultation en relations de travail, les Consultants Cegebec. Il peut ainsi agir comme conseiller ou siéger comme assesseur patronal à des tribunaux d'arbitrage, etc...

Tellier confiait à Michèle Coude-Lord, du *Journal de Montréal*, que sa société lui servait à sauver de l'impôt. Déjà, pour n'importe quelle personne à salaire et cotisée à la source par l'impôt, une telle

déclaration a de quoi irriter. Mais en plus, cet ancien président de l'Association des directeurs généraux affirmait à la même journaliste «qu'au moins une soixantaine de d.g. du réseau possédaient de telles boîtes de gestion».

À l'Assemblée nationale

Le 13 avril 1989, Mme Jeanne Blackburn, critique de l'opposition officielle pour les affaires sociales, demandait à la ministre Lavoie-Roux la liste des 26 établissements ayant fait l'objet d'une enquête administrative de la part du MSSS, parmi lesquels le Centre de jeunesse Tilly.

Dans sa question, elle faisait référence à une perquisition de la Sûreté du Québec. Cette perquisition a effectivement eu lieu le 8 février 1989, simultanément à Québec, au Centre de jeunesse Tilly, et au Centre de jeunesse de la

Montérégie, dont le directeur général était M. Richard Tobin. Ce M. Tobin était également propriétaire d'une société de gestion, Gesbec. Lors du congédiement de Marcel Deslauriers, il siégeait au tribunal d'arbitrage à titre d'assesseur patronal. Il a également donné des sessions de formation aux cadres du Centre de jeunesse Tilly.

Revenant à la charge sur l'enquête Tilly, le 15 mai, Mme Blackburn demandait à la ministre: «Est-ce que ça n'aurait pas à voir avec des honoraires de quelque 100 000 \$ qui auraient été payés à M. Richard Tobin, ex-directeur général du Centre de jeunesse de la Montérégie?» Ce dernier avait été trouvé mort, asphyxié au monoxyde de carbone, quelques semaines plus tôt.

Est-ce légal ou non d'être soumis à l'exclusivité de service et d'opérer simultanément sous le couvert d'une société de gestion ou de consultation?

Le ministère semble apparemment se satisfaire de démissions. Ce n'est plus suffisant.

Dans le contexte politique actuel de remise en question du rôle de l'État, de promotion de la privatisation dans les services publics, de la prétendue inefficacité du secteur public comparativement au secteur privé, la revendication d'une transparence complète de la gestion prend toute sa signification. □



Des miracles s'il le faut

À quelques heures de la fin du 16e congrès de la Fédération des employé-e-s de services publics (FEESP), la présidente Ginette Guérin, reconduite pour un second mandat, se disait satisfaite des débats et des décisions prises depuis l'ouverture, six jours auparavant.



Ginette Guérin a été réélue pour un second mandat à la présidence de la FEESP. Les autres membres de l'exécutif de la fédération demeurent le vice-président Jean-Guy Coutu et le trésorier Camille Bélisle. C'est François Juneau, du syndicat des éleveurs à grain de Sorel, qui a été élu secrétaire général de la fédération, en remplacement de Robert Foucault, qui ne sollicitait pas de renouvellement de mandat. Ginette Guérin sera la seule femme à l'exécutif et aussi au Bureau fédéral. «Mais cela ne m'inquiète pas du tout», dit-elle dans un grand éclat de rire.

«C'était un congrès axé sur la responsabilisation des syndicats eux-mêmes. Et le monde a aimé ça», précise la présidente. Elle ajoute que cela tranche avec une certaine habitude qui consistait à confier un paquet de mandats à l'exécutif. «Bien sûr, on nous en a donnés quelques-uns, mais les syndicats seront appelés à assumer pleinement leurs responsabilités», ajoute-t-elle.

Ce sont d'abord les structures qui ont occupé les 210 délégué-e-s. Il faut savoir que la FEESP compte depuis ce débat sept secteurs, au sein desquels sont réunis 28 000 membres. On y retrouve, bien sûr, les travailleuses et travailleurs des secteurs soutien scolaire et soutien Cegep, de même que celui des employé-e-s municipaux. Demeure le secteur transport, dont on a séparé ce-

lui du transport scolaire. Dans cette fédération où on trouve de tout, il n'est pas surprenant de se retrouver avec deux secteurs appelés le divers privé et le divers public.

Une première

Ginette Guérin n'était pas peu fière de souligner que les six membres de l'exécutif de la CSN se sont présentés au congrès, qui se tenait cette année à Longueuil. «Cela permet d'humaniser les rapports entre

les membres et la direction confédérale», confie-t-elle, ajoutant que chacun traite de dossiers qui touchent directement l'ensemble de la délégation au congrès.

C'est ainsi qu'à l'ouverture, le dimanche 28 mai, le président Gérald Larose présentait une lecture de l'évolution de la société québécoise, insistant sur la nécessité d'accorder toute l'importance nécessaire aux luttes qui portent actuellement sur des questions fondamentales comme la réduction du temps de travail - la STRSM -, et une loi anti-scabs au fédéral - Voyageur. Monique Simard est allée faire le point sur les négociations dans le secteur public, Roger Valois a insisté sur l'importance de l'organisation dans le mouvement, Céline Lamontagne a parlé de la santé/sécurité au travail, Léopold Beaulieu de Bâtirente et Michel Gauthier du règlement dans la construction.

Organisation

Parmi les principaux objets de discussion, Ginette Guérin n'hésite pas à identifier la question de l'organisation. Selon les secteurs, en effet, la FEESP a établi comme norme un minimum de 10 à 15 membres



avant de recevoir une demande de formation d'un nouveau syndicat.

Avec ses 28 000 membres affiliés, la FEESP représente l'une des principales fédérations de la CSN. 210 délégués ont participé au 16e congrès qui s'est tenu à Longueuil, du 28 mai au 3 juin, sous le thème: Un avenir à réussir.

«Il faut s'assurer qu'on sera capables d'être utiles à celles et à ceux qu'on syndique», indique la présidente. La CSN se fait un point d'honneur de fournir les meilleurs services aux syndicats; on ne peut pas jouer avec ça ».

Mais elle tient à affirmer ceci: « Il faut absolument qu'on trouve un moyen de syndiquer les travailleuses et les travailleurs qui se retrouvent dans de petites unités. S'il faut faire des miracles, on en fera ».

Michel Rioux

À l'ordre du jour demain: la formation professionnelle



Aujourd'hui, c'est la situation des infirmières qui est à la mode dans les médias. Dans un an, un an et demi, c'est la question de la formation professionnelle qui fera les manchettes», prédit

Denis Choinière, président de la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec, rencontré à la veille

du congrès de l'organisme, tenu du 1er au 4 juin à Thetford Mines.

Il explique: «Parce qu'avec le contexte créé par le libre-échange, tout le monde voudra se former davantage pour être plus «compétitif». Le véritable enjeu pour nous, là-dedans, c'est de savoir si cette formation sera assumée par le réseau public ou par l'entreprise privée, c'est-à-dire si elle sera assujettie aux stricts besoins de l'entre-

prise. Dans cette dernière hypothèse, cela signifierait, par exemple, que l'on forme un jeune sur une seule machine, celle pour laquelle l'entreprise a immédiatement besoin d'un opérateur, et lorsque cette machine devient périmée, son opérateur sort de l'usine en même temps qu'elle!

Denis Choinière

prise. Dans cette dernière hypothèse, cela signifierait, par exemple, que l'on forme un jeune sur une seule machine, celle pour laquelle l'entreprise a immédiatement besoin d'un opérateur, et lorsque cette machine devient périmée, son opérateur sort de l'usine en même temps qu'elle!

«Or, à cause du sous-financement dont souffre le réseau collégial depuis plusieurs années, ses équipements sont aujourd'hui dépassés comparativement à ceux de l'industrie ».

Québec vs Ottawa

«Par ailleurs, ça fait des années que Québec et Ottawa se chicanent sur la façon de répartir les milliards de dollars de subventions diverses en cause dans ce dossier. La philosophie du fédéral, c'est de donner l'argent aux individus pour se former, tandis que le Québec dit: «Don-

nez-nous cet argent pour qu'on le redistribue dans le réseau en fonction des besoins». Mais il faut dire aussi que Québec fait des compromis depuis plusieurs années sur cette question», précise, désolé, le président de la FNEEQ.

Pessimiste?

Pas du tout. Car, estime Denis Choinière, les membres de la FNEEQ, après les secousses des dernières années causées par les décrets de 1983, semblent aujourd'hui animés d'une sérieuse volonté d'agir collectivement pour que l'actuelle ronde de négociations porte fruit. «On sent que les gens sont prêts à faire quelque chose pour avancer, tout en tenant compte de leurs divergences d'opinion ou de leurs différences, dit-il. La vie syndicale va beaucoup mieux, à l'intérieur de la fédération. Nous avons réussi à bâtir des cohésions, à donner le goût aux syndicats de faire quelque chose de collectif, même s'ils ne partagent pas l'opinion de la majorité; ils ont le sentiment que cela va donner quelque chose quand même».

L'enjeu

«C'est tout le réseau public de niveau collégial qui est en cause dans cette négociation, poursuit-il, tant à Sept-Îles, à Saint-Félicien qu'à Montréal. Il s'agit de savoir qu'est-ce qui garantit la meilleure formation possible pour nos jeunes. Nous disons que c'est un réseau collégial intégré à l'échelle du Québec, un réseau pensé et réalisé collectivement. Parce que nos membres, contrairement aux enseignants du secteur privé, ont ce sentiment de faire partie d'un ensemble. Autrement dit, ils sont d'abord professeurs du réseau public collégial, et ensuite professeur à tel ou tel cegep. Tandis que dans le privé, on est d'abord professeur à Brébeuf, par exemple, et ensuite professeur de niveau collégial.

«Il ne faut pas oublier, même si les livres sur l'histoire du syndicalisme n'en glissent pas un mot, que tout le réseau actuel d'éducation de niveau collégial a été construit par des membres de la FNEEQ-CSN, souligne, à juste titre, Denis Choinière. Ce sont eux qui se sont battus pour ce réseau. Pour que l'infirmière de l'hôpital de Sept-Îles, par exemple, reçoive sa formation au cegep de Sept-Îles plutôt que d'avoir à s'expatrier à Québec ou Montréal. Nous avons fait le relevé: nos membres forment des jeunes dans plus de 100 métiers différents, à travers le Québec. C'est quand même quelque chose!»

Jean-Pierre Paré

Espoirs et lucidité

Les 250 délégué-e-s officiels au 40e congrès de la Fédération du commerce (FC-CSN), qui a eu lieu à Granby, du 28 mai au 2 juin derniers, ont fait le pari de «miser sur leurs forces» et de développer encore plus le travail des secteurs professionnels. Aussi, conséquence de cette orientation, le nombre de secteurs professionnels passe de 11 à 18 et la structure régionale n'existera plus. Pour suppléer, la fédération entend intensifier ses liens avec les conseils centraux.

«La nouvelle structure va nous permettre de concentrer nos énergies à la vie sectorielle. Nous nous attendons à ce que les secteurs et la fédération soient plus forts». La présidente Lise Poulin, une travailleuse de l'Auberge des gouverneurs de la Place Dupuis, à Montréal, fonde donc beaucoup d'espoirs sur le virage pris par le congrès. «Notre thème de congrès, «Miser sur nos forces», signifie qu'à l'avenir les mandats vont passer par les secteurs. Mais nous aurons beau avoir la plus belle structure, pour que cela réussisse, les gens devront participer».

Place à la condition féminine!

Avec un membership composé à 60% de travailleuses, on comprendra que la condition féminine ait occupé une place importante à ce 40e congrès. La création d'un nouvelle vice-présidence au comité exécutif de la fédération n'est d'ailleurs pas étrangère à cette donnée. Ainsi, la nouvelle vice-présidente, Denise Pelletier, une travailleuse de la pâtisserie Stuart, aura à coordonner différents mandats concernant la condition féminine. Pensons, par exemple, aux programmes d'accès à l'égalité, aux congés de maternité et parentaux, à la participation des femmes aux instances syndicales, etc.

Des mandats importants

Dans un contexte économique de libre-échange et de fusions d'entreprises, qui entraînent des mises à pied, les congressistes ont confié à chacun des secteurs un mandat important: celui de faire le portrait des entreprises et de l'évolution de leur secteur respectif, en en dressant la carte syndicale.

Les licenciements et les modifications salariales à la baisse que pourraient entraîner les changements technologiques, les nouvelles formes d'organisation du travail et le contexte actuel de déréglementation ont aussi fait l'objet de la réflexion des délégué-e-s.

Plusieurs autres propositions ont été adoptées,

dont celles touchant les jeunes, la liberté d'action syndicale et la coordination des négociations sectorielles, une formule de plus en plus appréciée à la fédération. Citons les regroupements de négociations dans les secteurs avicole, caisses populaires, hôtellerie, restauration et viandes rouges.

Un départ et des émotions

Jacqueline Sanscartier, caissière au magasin Steinberg de Shawinigan, assumera le secrétariat général de la fédération en remplacement de Suzanne Garant qui, après six ans, n'a pas sollicité de renouvellement de mandat. Suzanne ne quitte pas pour autant le milieu des relations de travail puisqu'elle occupera désormais un poste d'agent d'accréditation au ministère du Travail du Québec.

Enfin, la dernière journée du congrès fut marquée par un moment fort en émotions: l'accueil réservé par les congressistes aux syndicats en conflit. Parmi eux il y avait les syndicats de la Caisse popu-



C'est la présidente de la FAS-CSN, Catherine Loumède, qui, à titre de présidente d'élections, a procédé à l'installation du nouveau comité exécutif de la Fédération du commerce. Dans l'ordre habituel: le trésorier, Jean Lortie, le premier vice-président, Sabin Côté, Catherine Loumède, la présidente, Lise Poulin, la secrétaire générale, Jacqueline Sanscartier, et la deuxième vice-présidente, Denise Pelletier.

laire de St-Cuthbert, Econogro (Québec), K-Mart, Mines Seleine, Sport-Experts, Tuvico, Yum-Yum,... et celui des travailleuses et travailleurs du Manoir Richelieu.

Michel Crête

Bienvenue

Les quelque 40 salarié-e-s du quotidien *L'Acadie Nouvelle*, à Caraquet, au Nouveau-Brunswick, ont adhéré à la Fédération nationale des communications (FNC-CSN), le 23 mai dernier. Les concepteurs graphiques, les employées de bureau, les journalistes, les maquettistes et les typographes de *L'Acadie Nouvelle* ont décidé de se syndiquer pour améliorer leurs conditions de travail et protéger leurs emplois.

L'Acadie Nouvelle, le seul quotidien de langue française dans cette province des Maritimes, vend quelque 10,000 copies par jour.

Rappelons que les employé-e-s du défunt quotidien *L'Évangéline*, dont les locaux étaient situés à Moncton, étaient également membres de la fédération syndicale.

Il s'agit d'un troisième groupe de travailleuses et de travailleurs des communications au Nouveau-Brunswick à faire partie de la FNC-CSN. Les employé-e-s de CJVA-MA, de Caraquet, et ceux de CJEM-MA, d'Edmonton, sont en effet membres de la fédération et de la CSN depuis plusieurs années.

Centre de crise Solidav

Les 29 travailleuses et travailleurs du Centre de crise Solidav, une maison de soutien aux personnes qui sont aux prises avec des problèmes de santé mentale, ont récemment adhéré à la Fédération des affaires sociales. La FAS-CSN représente aussi les employé-e-s de trois autres établissements du même type.

Recyclage de papier

Les 36 travailleurs de la Compagnie de recyclage de papier de Montréal ont joint les rangs de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (FTPF-CSN). Cette entreprise est spécialisée dans la cueillette du papier, le triage et la mise en ballot. Le tout est ensuite revendu à des compagnies de papier.

Explosion à Brossard Contremaîtres négligents

C'est la négligence des cadres du Service des travaux publics de Brossard qui a provoqué l'explosion qui a détruit, le 3 février dernier, une résidence dans cette ville de la Rive-sud de Montréal. Le syndicat des employés municipaux (FEESP-CSN) est formel là-dessus. À son avis, le refus du directeur du Service de révéler les motifs pour lesquels les employés n'avaient pas prévenu Gaz Mé-

tropolitain est de nature à semer le doute dans l'esprit de la population.

Un opérateur de rétroexcavatrice avait reçu comme directive de procéder à l'excavation d'un puisard. Selon la pratique établie au moment de l'incident, tous les services souterrains auraient dû être au préalable localisés par les contremaîtres quand l'opérateur a reçu sa directive.

Le vice-président du syndicat, Réjean Côté, soutient que cette négligence est d'autant plus grave que le programme de prévention préparé par le comité paritaire recommandait à la direction des changements à la procédure prévue pour les travaux d'excavation. « Si ce n'avait été de la lenteur patronale à promulguer cette nouvelle procédure, l'explosion n'aurait pas eu lieu », a soutenu le représentant du syndicat, qui dénonçait plusieurs accroc en matière de santé et de sécurité au travail.



SIDA: la CSN donnée en exemple

Le Centre fédéral du SIDA a donné mandat à une petite compagnie de production, Inter V, de préparer une vidéo-conférence nationale bilingue ayant pour thème: *Le SIDA en milieu de travail*. L'événement visait à sensibiliser et informer les employeurs sur la nécessité d'une politique interne juste et équitable pour les personnes atteintes du SIDA.

La CSN a été citée comme modèle pour sa politique adoptée par le conseil fédéral de décembre 1988 et pour son comportement à l'égard d'un employé séropositif. Un court vidéo, tourné au siège social de la CSN, présentait aux participants le cas de cet employé, Claude Côté (voir notre numéro 283), à travers des entrevues réalisées avec lui-même, ses collègues et son employeur, représenté par le secrétaire général, Michel Gauthier.

La vidéo-conférence était télédiffusée le 16 mai dernier; des employeurs y assistaient en studio, tandis que d'autres pouvaient communiquer par téléphone avec les panelistes. À Montréal, le panel était constitué de Michel Gauthier, Johanne de Montigny, psychologue, Claude Côté, Dominique Lajeunesse, animatrice, le docteur Jean Robert, chef du DSC de l'Hôpital St-Luc, Me Dany Kaufert, avocat de l'étude Heenan Blaikie et le docteur Réjean Thomas, de la clinique l'Actuel.

Serge Forget se retire

Depuis dix ans, il était identifié au Conseil central de l'Outaouais. Depuis huit ans, il en avait assumé la présidence avec une faconde et une bonne humeur communicatives. Au dernier congrès de l'organisme régional, il n'a pas sollicité de renouvellement de mandat. C'est Suzanne Leblanc, qui occupait la vice-présidence, qui l'a remplacé. Nul doute que les militantes et militants de la région de l'Outaouais se souviendront longtemps de ce président à barbiche, constamment précédé par l'odeur enivrante d'un tabac à pipe sirupeux. *Nouvelles CSN* le salue et espère que le mouvement pourra encore compter sur ses compétences, qui sont grandes, et son engagement, qui est profond. À bientôt.



Baie des Ha! Ha! Débrayage, entente

Le 15 mai, les membres du Syndicat des employé-e-s de l'Hôpital de La Baie des Ha! Ha!, au Saguenay, débrayaient de 11h30 à 19h pour amener l'employeur à régler six problèmes qui perduraient depuis 6, et même 18 mois..

Rejointe par téléphone, la présidente du syndicat Lyne Maltais raconte: «Après des tournées des secteurs et des groupes, l'assemblée générale confiait à l'exécutif le mandat de faire un arrêt de travail au moment jugé opportun. Pendant le débrayage, nous avons rencontré l'employeur quatre fois. Tout de suite après, rapport était fait à l'assemblée générale. À 11h30, nous étions 74; entre 17 et 19 heures, 100 à 125 personnes étaient présentes; cela veut dire que des membres qui n'étaient pas en service se sont joints à nous. Nos gens étaient déterminés à solutionner ces problèmes-là. Je crois qu'ils sont satisfaits ».

La direction du nursing tentait d'implanter un nou-

veau système de soins qui avait pour effet de provoquer une surcharge de travail aux infirmières et infirmiers auxiliaires et aux préposé-e-s aux bénéficiaires. Pour l'immédiat, le fonctionnement antérieur est remis en place et un comité paritaire entamera en septembre une négociation sur la réorganisation des soins.

Surcharge aussi pour le secrétariat aux cliniques externes, aux laboratoires, et non remplacement en radiologie. Là aussi, il y aura révision de l'organisation du travail en septembre; à court terme, l'entente prévoit le rajout d'une secrétaire pour décongestionner ces services. De plus, l'employeur s'engage à assurer le remplacement automatique des techniciennes en radiologie, ce qu'il refusait de faire avant le débrayage.

Enfin, le syndicat a obtenu l'affichage d'un poste de préposé-e aux bénéficiaires et un autre d'agent de sécurité sous étude depuis trop longtemps. À la cuisine, le climat s'améliorera grandement grâce au départ d'une cadre qui était source de beaucoup de frictions dans ce service.

Thetford-Mines Grève dans les bureaux de la Lab

Les 105 employé-e-s de bureau et technicien-ne-s de la Société minière en commandite Lab Chrysotile, à Thetford-Mines, tous affiliés à la Fédération de la métallurgie de la CSN, sont en grève depuis le 29 mai dernier. Les syndiqué-e-s luttent pour l'abolition d'écart de salaires pouvant atteindre, en moyenne, 80, 00 \$ par semaine entre certaines fonctions. Un tel écart est attribuable au fait que, jusqu'en mars 1988, les employé-e-s étaient régis par trois conventions collectives différentes, signées par trois organisations syndicales différentes: la CSN, la CSD et les Métallos. Les salarié-e-s se battent également pour se protéger de la sous-traitance, qui a fait perdre un bon nombre d'emplois dans cette région minière. Enfin, ils visent aussi à améliorer leur régime d'assurance collective et leur fonds de pension.

Les mineurs des Iles sont en ville

92 travailleurs des Mines Seleine, aux Iles-de-la-Madeleine, en grève depuis le 5 avril, se sont imposés un trajet d'un peu plus de 1 441 kilomètres, 5 heures de bateau et 17 heures d'autobus pour venir manifester devant le siège social de leur employeur, la Société canadienne de sel, et l'inviter à reprendre les négociations de bonne foi dans les plus brefs délais. La dernière rencontre de négociations a eu lieu le 10 mai.

Sur le chemin du retour, les syndiqué-e-s sont arrêtés à Québec, où ils ont manifesté devant l'Assemblée nationale, pour demander au gouvernement de dévoiler le contenu du contrat de vente des mines, au coût de 35 millions \$, à la compagnie américaine Morton Thiokol, au printemps 88. Les travailleurs ont déclenché la grève pour obtenir la parité salariale avec d'autres syndiqués oeuvrant dans des mines du Québec.

Le français au travail ça s'impose!

Réunis à Québec, les 31 mai, 1er et 2 juin, les délégués au bureau fédéral de la Métallurgie ont démontré un très grand intérêt pour la francisation de leurs milieux de travail. Ils ont pris conscience de l'importance non seulement de relancer le débat au sein de leur syndicat, mais aussi de faire en sorte que le processus de francisation, enclenché il y a 12 ans, reprenne la place légitime et permanente qui lui revient, selon l'esprit et la lettre de la Charte de la langue française.

Plusieurs délégués ont laissé entendre qu'ils avaient pris pour acquis, à une certaine époque, que tout était francisé dans leur milieu de travail. Cependant, à la lumière du peu d'intérêt manifesté pour la question par les entreprises au cours des dernières années, et considérant de plus les effets de la nouvelle conjoncture socio-économique (dénatalité, immigration accrue, libre-échange, etc), les membres se sont dits d'avis qu'il est primordial de travailler en français afin d'assurer l'avenir de la société québécoise. En ce sens, ils ont réalisé l'importance d'une mobilisation à reconstruire autour de cette question fondamentale.

Les travailleuses et travailleurs de la métallurgie ont admis

qu'ils étaient peu impliqués dans la francisation des entreprises parce que, souvent, ils n'étaient pas informés de leurs droits en vertu de la Loi 101. Les ateliers de travail ont également reconnu que les comités de francisation des entreprises de 100 employé-e-s et plus sont inactifs et même, dans certains cas, inexistantes. Ces entreprises se sont préoccupées du français au travail lors de l'adoption de la Loi 101, en 1977, mais par la suite, cette question est devenue de moins en moins présente.

Une terminologie à adapter

Les syndiqué-e-s présents au Bureau fédéral ont fait savoir qu'il était difficile de se familiariser avec les nouveaux lexiques produits par l'Office de la langue française pour leur secteur d'activité. Tout en souhaitant que l'on produise des lexiques simples et précis, ils ont toutefois reconnu qu'un changement de mentalité s'imposait chez les travailleurs habitués depuis des décennies à utiliser une terminologie anglaise.

Des propositions concrètes

La négociation de clauses dans la convention collective leur garantissant le droit de travailler en français, la nomination d'un responsable au sein de la structure syndicale pour assurer le suivi et la bonne marche de la francisation, ainsi que les moyens (libérations, cours de formation, budget) pour leur permettre de mener à bien leurs tâches en cette matière, ce sont là autant de propositions adoptées lors de ce Bureau fédéral.

Louis Blackburn

Jeunes, débrouillards et mieux informés

Le Comité des jeunes du Conseil central de Québec et le Conseil régional de la Côte du sud ont participé à une expérience peu banale, en collaboration avec la polyvalente de La Pocatière: un concours *Syndicalisation et conditions de travail*, lancé dans le cadre du programme *Vie économique* au niveau Secondaire V.

À l'aide d'entrevues, des équipes de trois élèves ont

rencontré des travailleuses et des travailleurs d'un même secteur d'activité, syndiqués et non-syndiqués. Ancienneté, semaine de travail, temps supplémentaire, vacances, congés et salaires ont fait partie de l'éventail de la recherche.

Des travaux écrits et des exposés oraux ont permis au jury d'évaluer le travail des étudiant-es. Les finalistes - toutes des filles - ont mentionné au jury qu'elles ne s'attendaient pas à ce que les différences soient si marquées selon que l'on soit ou non syndiqué. « *On sera plus vigilantes à notre arrivée sur le marché du travail* », ont conclu les jeunes filles.



Laurentides: 20 ans

Le 19e congrès du Conseil central des syndicats nationaux des Laurentides s'est tenu à Mirabel du 23 au 26 mai derniers sous le thème « *L'action par la formation* ». Les 125 délégués présents, provenant de quelque 50 syndicats, se sont prononcés sur des propositions concernant l'emploi, l'accès à la syndicalisation, l'environnement, la défense des victimes des accidents et des maladies du travail, les femmes, les jeunes, ainsi que sur la formation.

Vingt ans

Le congrès a également souligné le 20e anniversaire de la fondation du Conseil central des Laurentides en invitant une dizaine de militants syndicaux à livrer des témoignages sur les grands moments de solidarité qu'ils ont vécus au cours de ces années. Le président de la centrale, Gérald Larose, a clôturé le congrès en rappelant les grands enjeux de l'heure, notamment la préservation de nos outils collectifs, soit les programmes sociaux et la qualité de l'enseignement et des soins de santé.

Sur la photo, on aperçoit le nouvel exécutif du conseil central. Assis: Christiane Broué, trésorière; Gilles Turcotte, président; Gisèle Breton, secrétaire; debout: Jacques Brisson, 1er vice-président; Ronald Breton, 2e vice-président; et Michel Bourget, 2e vice-président.



Faut vous mouiller, M. Bourassa...

Les travailleuses en garderies syndiquées à la CSN ont fait de multiples moyens de pression, à la fin de mai et au début de juin, pour arracher au premier ministre Robert Bourassa un respect de son engagement de décembre 86 à l'effet de négocier trois points: la formation du personnel, les congés de maternité et les assurances. Elles n'ont pas hésité à promener dans son lit d'enfant un poupon, vêtu de sa seule couche, qui lui ressemblait étrangement. C'était logique. Après tout, le thème de la semaine était: *Qu'attendez-vous pour vous mouiller, monsieur Bourassa?*



15 ans déjà

Les travailleuses et travailleurs CSN du CLSC Hochelaga-Maisonneuve ont souligné dans la joie le quinzième anniversaire de fondation de leur syndicat, affilié à la FAS. Hochelaga-Maisonneuve a d'ailleurs été le premier CLSC du réseau à se syndiquer. Environ 120 personnes ont participé à cette petite fête pour souligner l'événement. « *D'année en année, de bataille provinciale en bataille locale, le syndicat a toujours été très actif pour faire reconnaître les droits des salarié-es du CLSC, ceux de toutes les travailleuses et travailleurs du réseau de même que ceux de la population à recevoir des services de qualité en quantité adéquate* », a rappelé la présidente du syndicat, Lucie Léger. On reconnaît sur la photo Monique Simard, qui fut la première conseillère technique du syndicat, Catherine Loumède, présidente de la FAS, Lucie Léger, Gérald Larose, lui-même travailleur social au CLSC et Pierre Paquette, président du Conseil central de Montréal.

Où iront les syndicats dans l'Europe sans frontières?

par Clément Trudel*

L'Europe occidentale devient un «marché unique» de 320 millions d'habitants, à la fin de 1992. Il n'est pas trop tôt pour se demander quel sera le sort des travailleurs et des travailleuses dans ce grand tout.

Quelle protection sociale et syndicale leur accordera-t-on? Un plan social vient d'être peaufiné par la Commission européenne. Déjà, la Confédération des syndicats européens (CSE) a riposté, le 22 mai, que ce plan, qui est «indispensable», apparaît encore «trop léger».

La CSE a été créée en 1973. Elle a son siège à Bruxelles. On lui doit un film sur la création d'emplois et un glossaire (en dix langues) du monde du travail et du mouvement syndical en Europe - en collaboration avec la Commission européenne. Ce dernier volet est rendu possible grâce à l'Institut syndical européen (ISE) que la CSE a mis sur pied en 1978 et qui sert à étayer tous ses avis. L'ISE siège également à Bruxelles, carrefour d'institutions européennes. La CSE regroupe des confédérations aux orientations politiques variées, dans 21 pays de l'Europe occi-

dentale.

S'y coudoient: les TUC de Grande-Bretagne (9 millions de membres), et des mini-confédérations (Luxembourg ou Malte). La CSE vient donc de parler clair: elle ne se contentera pas d'une déclaration du sommet européen de décembre 1989, «si solennelle soit-elle», sur un sujet aussi important que l'harmonisation des conditions faites aux travailleurs dans ce «marché unique» auquel l'on se prépare fébrilement.

Les revendications syndicales de la CSE sont connues. Il s'agit, en résumé, de définir au niveau supranational les droits fondamentaux des travailleurs en matière d'information, de consultation, de représentation et de contrôle des décisions des entreprises. Tout simple! Il y aurait six droits fondamentaux, que je me permets d'abrégier ainsi: démocratie économique dans les relations employeurs/syndicats (information, consultation, négociation, participation); protection de tous les travailleurs (emplois précaires et autres), quelle que soit la taille de l'entreprise; protection sociale (maladie, accident, retraite, chômage); droit à la sécurité et à la protec-

tion de la santé; droit de formation initiale et professionnelle reconvenue; droit à l'égalité professionnelle.

Le plan social adopté par la Commission européenne garantit (selon la dépêche transmise par Reuter) «la libre circulation des travailleurs, des salaires décents, l'égalité des sexes et le droit à la protection sociale et syndicale». Sans surprise, l'on ajoute que Margaret Thatcher manifeste une «ferme opposition» face à son contenu!

L'Europe unie, qui abat peu à peu les frontières depuis l'entente conclue sur l'acier et le charbon, en 1952, s'apprête à franchir un pas énorme, dans la pure ligne de son «idéologue», Jean Monnet. La *European Industrial Relations Review* (no 184 - mai 1989) rappelle que l'opinion du Conseil économique et social de la Communauté européenne sur l'Objectif 92 du «marché unique» fut adoptée à 135 voix contre 22 (il y eut huit abstentions). Ce qui donne une idée du cheminement déjà fait vers des consensus, vers la reconnaissance dans les faits de la liberté syndicale et de cet élément fondamental qu'est la négociation collective dans les relations

de travail. Le principe est également reconnu de la représentation des travailleurs dans les entreprises, par le biais de comités qu'ils éliront, ou à travers les organisations syndicales. Sur le terrain, toutefois, il s'agira de savoir comment les Européens pourront en venir à faire respecter les standards «inviolables» que les documents proclamaient, à son congrès de Stockholm (mai 1988), où la CSE insistait sur l'ancrage de ces droits fondamentaux «à un niveau élevé», sinon l'on verrait la dégradation des conditions de travail des salariés dans l'ensemble de ces pays désireux d'accéder au XXI^e siècle sous les meilleurs augures. Même la Suisse saisit l'occasion de ce marché unique pour débattre de son adhésion à la Communauté économique européenne (*Le Devoir économique*, juin 1989).

Ça doit valoir la peine d'y penser, surtout si, comme à la CSE, on se préoccupe de «représenter et promouvoir en commun les intérêts sociaux, économiques et culturels» de 44 millions de syndiqués.

*Clément Trudel est journaliste au journal *Le Devoir*.



ture pour fournir chandails et insignes divers aux groupes en lutte dans le pays. D'autres ont fondé un collectif pour veiller à la santé des enfants. Plusieurs, enfin, ont créé des groupes de théâtre, de chant, de danse, en puisant à la fois dans l'histoire des

luttés ouvrières et dans le folklore national.

AFRIQUE DU SUD

Le coeur de la résistance

En avril dernier, la Cour suprême d'Afrique du Sud concluait que les 1,000 travailleurs noirs congédiés il y a quatre ans par la compagnie britannique BTR Sarmcol pourraient réintégrer leurs emplois. Le fait de se battre pour la reconnaissance d'un syndicat (la WAMU - Metal and Allied Workers Union) et revendiquer de meilleurs salaires et des conditions de travail décentes n'était donc plus un crime. Il faut souligner que cette grève très dure (on déplore plusieurs assassinats) n'a été possible que grâce à la farouche volonté de résistance des femmes des grévistes. Les travailleurs ont bien sûr fait face au défi économique en louant des lopins de terre pour les cultiver. Mais leurs épouses ont lutté tant sur le plan économique que sur le front social et culturel. Quelque 180 d'entre elles ont mis sur pied une coopérative de cou-

ÉTATS-UNIS

La rage des charbonniers

Une terrible grève du charbonnage sévit présentement à Wise County, Virginie. En avril, quelque 1,000 mineurs et des membres de leurs familles ont été mis sous arrêt suite à une série de «sit-in». Le même mois, quarante femmes ont occupé les locaux de la Pittson Coal Co. Une manifestation de 12,000 personnes a marqué la solidarité des «gens ordinaires» envers ceux qui, depuis toujours, luttent pour survivre. La grève des mineurs de la Pittson, déclenchée au début avril, a de multiples causes. La compagnie a décidé d'annuler les indemnités pour les maladies du travail à 1,500 mineurs retraités; et 4,000 autres mineurs, congédiés ces dernières années, sont menacés de perdre leurs droits sur les listes de rappel. Comme toujours, les syndiqués de la United Mine Workers font face à la représen-

sion des corps policiers, fortement armés, munis de véhicules et d'hélicoptères, et n'hésitant pas à user de la matraque.

GRANDE- BRETAGNE

La pire grève des transports

Le 15 mai, Londres a connu la pire grève des transports à survenir au pays depuis le grand débrayage de 1926. Et cette action se répétera chaque lundi, tous les quinze jours, jusqu'à ce que le gouvernement accepte de verser aux conducteurs de métro l'équivalent de 500 \$ par mois pour compenser la surcharge de travail occasionnée par la suppression de portes. Les conducteurs d'autobus, eux, veulent plus que le 7% d'augmentation qu'on leur propose. Quelque 3,5 millions d'usagers sont frappés par ce conflit.

ONTARIO

Quand la violence éclate

La violence a éclaté, le 19 mai dernier, aux portes de l'usine Uniroyal Goodrich à Kitchener, en Ontario, alors que 250 piqueteurs, membres du Syndicat des travailleurs unis du caoutchouc, local 80, ont attaqué à coups de pierres, d'oeufs et de cocktails molotovs des camions chargés de pneus. Une centaine de policiers ont donné la charge sur les grévistes et ont effectué 27 arresta-

tions. Les quelque 1,300 travailleurs de cette usine sont en grève depuis le 11 mai. L'employeur tente d'inclure les samedis et les dimanches dans l'horaire régulier de travail, question qui avait provoqué une grève dans cette usine il y a six ans.

PANAMA/ VENEZUELA

L'échec et le succès

L'opposition n'est pas parvenue, le 17 mai, à paralyser le Panama par une grève générale, ultime stratégie pour renverser le régime Noriega. Cet échec se comprend quand on considère les menaces sévères prononcées contre les éventuels grévistes. Un décret avait en effet été publié la veille interdisant la fermeture d'entreprises «pour raisons politiques». Amendes et sanctions diverses (comme la suppression des permis de travail des étrangers); sans compter les attaques par les milices gouvernementales, ont donc eu raison, pour le moment, de la volonté populaire.

Plus chanceuse, la Confédération des travailleurs vénézuéliens, forte de deux millions d'adhérents, a déclenché, le 18 mai, une grève générale de 24 heures suivie «à 98%». L'objectif? Amener le gouvernement à renoncer aux mesures d'austérité imposées par le Fonds monétaire international (FMI). Il s'agit de la première grève générale à caractère revendicatif dans ce pays depuis 1936.

PARLONS MÉDIAS ÇA PRESSE!



par Jacques Guay

Deux journalistes hors de l'ordinaire

« L'unique expérience de gestion d'un hôpital privé au Québec, l'hôpital Bellechasse, ne prêche guère en faveur de cette solution dans la réseau de la santé ».

Ce n'est pas tiré d'un mémoire de la Fédération des affaires sociales. Ce paragraphe était, tout simplement, le premier, le «lead», d'un article paru en première page de *La Presse*, le samedi 20 mai dernier.

C'était le premier texte d'un mini-dossier publié durant deux jours sous le thème «Privatiser les soins» et dont les deux titres, joués en bas de page, étaient, en soi, fort révélateurs: «Lavalin n'a encore rien prouvé dans l'administration des soins de santé»; «Un hôpital qui coûte cher en administration».

Le journaliste Roch Côté, un des bons reporters de la boîte, a analysé minutieusement les rapports annuels de l'hôpital depuis son achat par Lavalin et les a comparés à ceux d'un hôpital public

de même taille, mais offrant plus de services, celui d'Alma.

L'hôpital Bellechasse a toujours été une institution strictement privée qui faisait annuellement un confortable bénéfice de quelque 2M\$ avant son rachat par Lavalin dont la grande initiative, par un jeu de compagnies dont la première loue le bâtiment à la deuxième, a été de faire fondre les surplus et, ce partant, d'éviter de payer trop d'impôt.

Côté note: «L'examen des états financiers de cet établissement, sur trois années, laisse pourtant apparaître une gestion peu rigoureuse des fonds publics. Cet hôpital privé offre en réalité moins de services qu'un hôpital public, pour un budget comparable ».

Il ajoute qu'il s'agit, par ailleurs, d'une entreprise privée d'où la notion de risque financier est «complètement évacuée». «Le budget fourni par l'État, constate-t-il, a engendré des surplus étonnants qui ont par la suite été convertis en loyers généreux».

Mieux, Côté affirme que l'hôpital géré par Lavalin coûte plus cher à administrer qu'un hôpital public comparable.

Enfin, le journaliste a également comparé la si-

tuation dans deux centres d'accueil, l'un privé et l'autre public, pour constater, là-aussi, que le recours au secteur privé ne démontre aucun avantage financier.

Que voilà un langage auquel ne nous ont pas habitués les médias ces dernières années, particulièrement *La Presse*! Que voilà des textes documentés, à lire, à photocopier et à diffuser, qui vont à contre-courant des préjugés actuels savamment entretenus par tous nos critiques financiers et sociaux.

Il suffisait qu'un bon journaliste s'interroge et fasse son métier pour que sorte enfin l'information, la vraie, celle qui repose sur des faits.

C'est tout à l'honneur de *La Presse* d'avoir permis à un de ses journalistes de consacrer du temps à cet exemple de journalisme d'enquête. Mais étrangement, aucun éditeur, au moment où j'écris ces lignes, n'a jugé digne d'intérêt de commenter ce dossier pourtant exclusif.

J'attends encore les commentaires de l'éditorialiste en chef, Alain Dubuc, économiste chevronné s'il en est un... Tout comme j'attends la suite. Parce qu'entre

autres, Lavalin est maintenant partout, y compris dans l'éducation.

Etsi ce qu'on nous propose comme des modèles d'initiative privée devaient une bonne partie de leur succès à leur habileté à utiliser, en toute légalité, l'aide de l'État et les fonds publics? Beau sujet de réflexion.

Un autre exemple

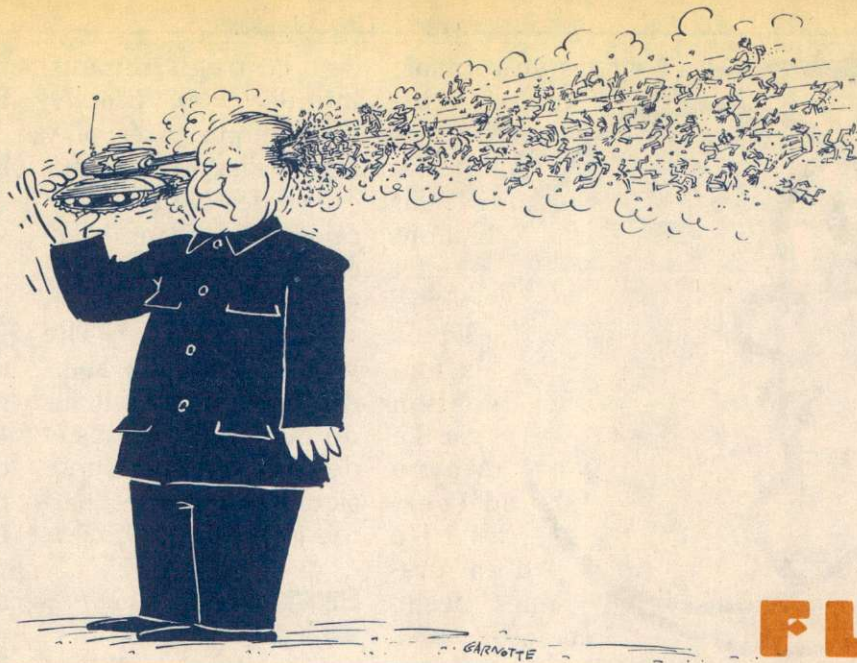
M'enfin, on peut trouver ailleurs que dans les grands quotidiens des éditorialistes qui osent se mouiller. Ainsi, dans l'édition du 9 mai de *Beauce-Media*, un hebdo de Québec, Pierre Breton reproche au député fédéral Gilles Bernier d'avoir souhaité qu'il y ait plus de Malenfant dans la province de Québec.

«Voilà un discours, écrit Breton, qui traduit chez notre député une étrange vision des choses et une bizarre interprétation des faits. Il n'y avait qu'un seul Malenfant dans Charlevoix et sa présence a transformé la région du «Temps d'une paix» en véritable champ de bataille.

«Et M. Bernier souhaiterait qu'il y en ait trois ou quatre en Beauce pour ramener la paix sociale? Souhaite-t-il aussi une multiplication des ayatollahs Khomeiny pour instaurer la paix dans le monde?»

Breton note, par ailleurs, que le député aurait sûrement pu offrir en exemple des hommes d'affaires qui ont fait leur marque et contribué à l'essor de leur région sans être impliqués dans un venimeux conflit de travail. Ces sont là, somme toute, que des propos bien normaux mais dans la grisaille de nos médias, ils ont quasi une allure révolutionnaire.





FLASH



Le capitalisme: «cette absurde boursoflure»

sième édition revue et corrigée a été publiée en 1987 dans la collection «Points Economie» où l'auteur ajoute un chapitre pour la période 1978-1986.

Né en 1935, Michel Beaud est professeur de sciences économiques à l'Université de Paris VIII et collabore à l'occasion au *Monde Diplomatique*.

En 374 pages, 53 tableaux et 17 schémas, il dresse une histoire fascinante de ce système économique qui s'est formé au sein de sociétés marchandes et monétaires d'Europe occidentale et qui, ironiquement si on pense à l'actuel credo néo-libéral, va prospérer grâce au soutien de l'État.

Dès sa formation, le capitalisme est national et mondial, privé et étatique, concurrentiel et monopoliste. Pour Michel Beaud, le capitalisme n'est ni une personne ni une institution. «Il ne

veut, ni ne choisit. Il est une logique à l'oeuvre à travers un mode de production: logique aveugle, obstinée, d'accumulation».

Une logique aveugle qui n'a que faire de l'effroyable misère ouvrière qu'elle engendre, notamment au XIXe siècle mais aussi, pourrait-on dire, actuellement dans certains pays du Tiers Monde: «*journées de travail allongées, salaires abaissés, grâce à la concurrence que se livrent les différents types d'ouvriers, conditions de vie souvent jugées plus dures que celles des anciens serfs*».

Depuis le milieu du XIXe siècle, à chaque soubresaut de la société capitaliste, il y a toujours des gens pour en prédire «*l'inéluctable effondrement*», comme Karl Marx qui voyait poindre une nouvelle société sans classe.

106 ans après la mort de Marx, la société sans classe se fait encore atten-

dre et le capitalisme est entré dans une nouvelle mutation, attirant même dans son giron les pays dits «socialistes» (le collectivisme d'État, selon Michel Beaud) qui ont découvert récemment les «bienfaits» de l'économie de marché.

Face à cette nouvelle hydre qui ne cesse de se régénérer, que pouvons-nous faire? Il nous reste la démocratie, nous dit Michel Beaud. Un acquis fondamental, une conquête contre la bourgeoisie qui aurait aimé la circonscrire à une étroite minorité de possédants.

Cette démocratie, qui s'accompagne de la défense des droits humains, est enfin «*la condition fondamentale de toute avancée vers le socialisme*».

Luc Rufiange*

* Journaliste au *Journal de Montréal*.

Beaud, Michel, *Histoire du capitalisme de 1500 à nos jours*, Éditions du Seuil, #E18, 374 p.

« Ne doit-on pas formuler l'espoir que (...) quelques-uns des peuples aujourd'hui écrasés sachent inventer un nouvel art de produire, de vivre, de travailler, de décider qui fera éclater ce que les jeunes de tant de pays avaient pressenti en 1968: l'absurde et engluante boursoflure de la société capitaliste moderne ».

Voilà comment Michel Beaud concluait, en septembre 1980, la première édition de son HISTOIRE DU CAPITALISME: DE 1500 À NOS JOURS. Une troi-

The Neville Brothers

Avec «*Yellow Moon*», le légendaire groupe «*The Neville Brothers*» a enregistré un grand album sur lequel on assiste à une fusion bouillante de musiques africaines et américaines.

Jusqu'à un certain point, cela n'est pas surprenant. Les frères Neville, ces mu-

si-
ciens
au talent
indéniable,
sont originaires
de la Louisiane, dont la
population baigne, depuis
près de trois siècles,

dans un véritable «marais culturel». Les habitants de cet État ont en effet cuisiné, depuis la fondation par Le Moyne d'Iberville d'un premier poste, en 1699, près de Biloxi, sur les rives du Mississippi, une musique composée de plusieurs sauces épicées: africaine, anglaise, antillaise, créole, française, espagnole, mexicaine et texane.

Les membres de la famille Neville, qui chantent et jouent des claviers, des cuivres et des percussions, intègrent donc avec harmonie le blues, le folk, le gospel, le jazz, le reggae et le soul.

**Afrique/
Antilles express...**

Dès la première pièce

de l'enregistrement, intitulée «*My Blood*», nous sommes fixés: on y rappelle les origines africaines des Noirs américains, descendants d'esclaves. Avec «*Voo Doo*», «*Healing Chant*» et «*Wild Injuns*», «*The Neville Brothers*» abordent les thèmes habituels du monde des cajuns et des créoles sur des musiques envoûtantes, parfois jazzées, et rythmées.

Engagés, les frères Neville...

L'écoute de «*Yellow Moon*» ne m'a pas seulement révélé une musique ensorcelante, rythmée et subtile, mais elle m'a aussi appris que les frères Neville épousaient des causes justes. Ainsi, la chanson «*Sister Rosa*» est un hommage à Rosa Parks. Le premier décembre 1955, cette

femme
noire qui,
étant épuisée

après une dure
journee de la-
beur, a refusé de
céder son siège
d'autobus à un
passager blanc.
À l'époque,
son refus était
contraire aux
pratiques sé-
grégationnis-
tes en vigueur
aux U.S.A. Évi-
demment, Rosa
Parks s'est retrou-
vée en prison. Mais
cet événement fut l'a-
morce du mouvement
noir américain contre la
ségrégation et pour l'éga-
lité entre les races. Mou-
vement qui, on le sait, fut
par la suite dirigé par le

défunt Marthin Luther King.

Une surprise...

La militance des «*Neville Brothers*» ne se limite pas uniquement aux questions raciales. Les Louisianais y sont aussi allés d'un très belle version (gospel) de «*With God On Our Side*», une chanson anti-militaire de... Bob Dylan! Les Neville ont aussi interprété un des grands classiques de Bob Dylan: «*The Ballad of Hollis Brown*». C'est l'histoire d'un pauvre fermier du Dakota-Sud, qui n'en peut plus d'être sans em-
ploi, sans le sou
et de voir
ses



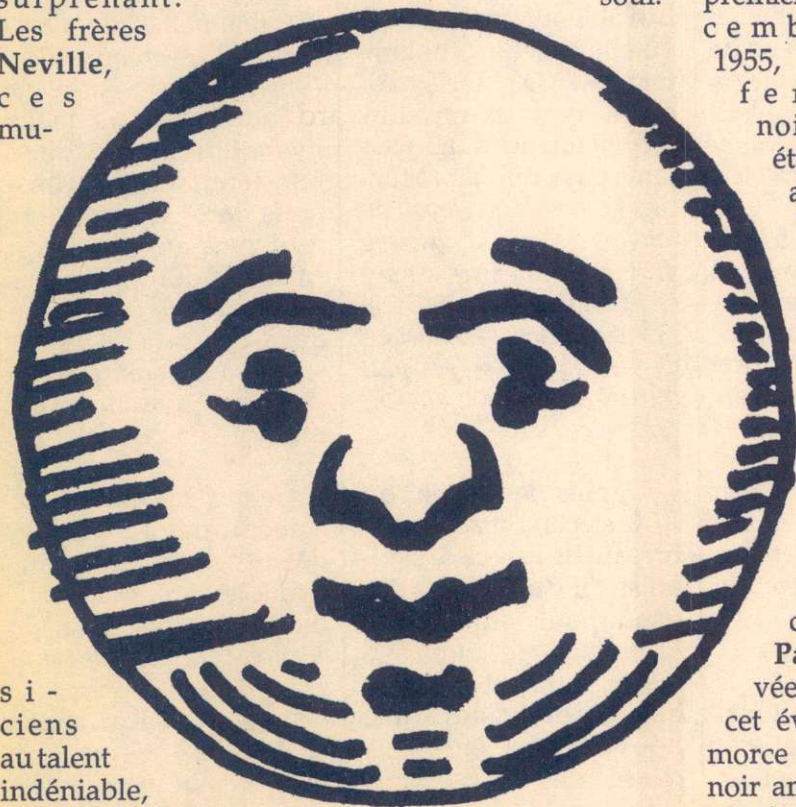
enfants
affamés.

Aussi, désespéré, il a investi son dernier dollar dans l'achat de sept balles. Il a assassiné sa conjointe et ses cinq enfants, avant de se suicider.

Enfin, sur «*Wake-Up*», les frères Neville nous font part, sur un air de reggae, de leur crainte que le prochain conflit mondial soit le dernier...

Je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.

Michel Crête



LA VIE EN ROLLS

Une récente conversation entre copains m'a cruellement fait constater que 2000 ans après la fondation du christianisme, 200 ans après la Révolution française, 20 ans après la Révolution tranquille, 2 ans après l'ouverture du débat sur le libre-échange et 2 mois après le budget Wilson, la vie demeure encore plus facile quand on est riche et en santé que pauvre et malade et que, de plus, comme l'avait si bien dit Churchill, on est un homme d'affaires si on vole un chemin de fer, mais un voleur si on vole un rail.

Il y a quelques mois, un ouvrier était congédié pour avoir apporté chez lui les gants dont il se servait à l'usine; ses camarades avaient dû faire grève pendant une semaine pour changer la condamnation patronale. Les Chartes des droits s'arrêtent en effet aux portes des usines, où règnent encore certains comportements féodaux qui s'apparentent au détestable droit de cuissage.

Récemment, des amis du régime, qui sont d'ailleurs rarement au régime sec eux-mêmes, s'apprétaient à faire main basse sur des milliers d'hectares de terres agricoles à Laval. Spéculateurs, qu'on les appelle. Spéculer, en effet, qu'est-ce d'autre que de vouloir faire du foin là où il faudrait faire des foins? C'est aussi une donnée essentielle à la compréhension du système: moins ils sont nombreux autour de l'auge, plus il y a de moulée pour les cochons!

La «passe» aurait été de l'ordre de 700 millions \$.

C'est deux fois la somme nécessaire à la satisfaction de la reven-

dication de la CSN sur l'équité salariale, dix fois ce qu'il faudrait pour répondre aux demandes des infirmières, trente-cinq fois la somme requise pour doubler la subvention aux garderies, quatre-cent-cinquante fois ce que demandent les travailleuses de ce secteur pour améliorer leurs salaires...

D'Errico fils profite des fils tirés par D'Errico père, ci-devant trésorier du Parti libéral. Un camarade conseiller syndical me racontait l'autre jour la mésaventure d'un autre fils à papa.

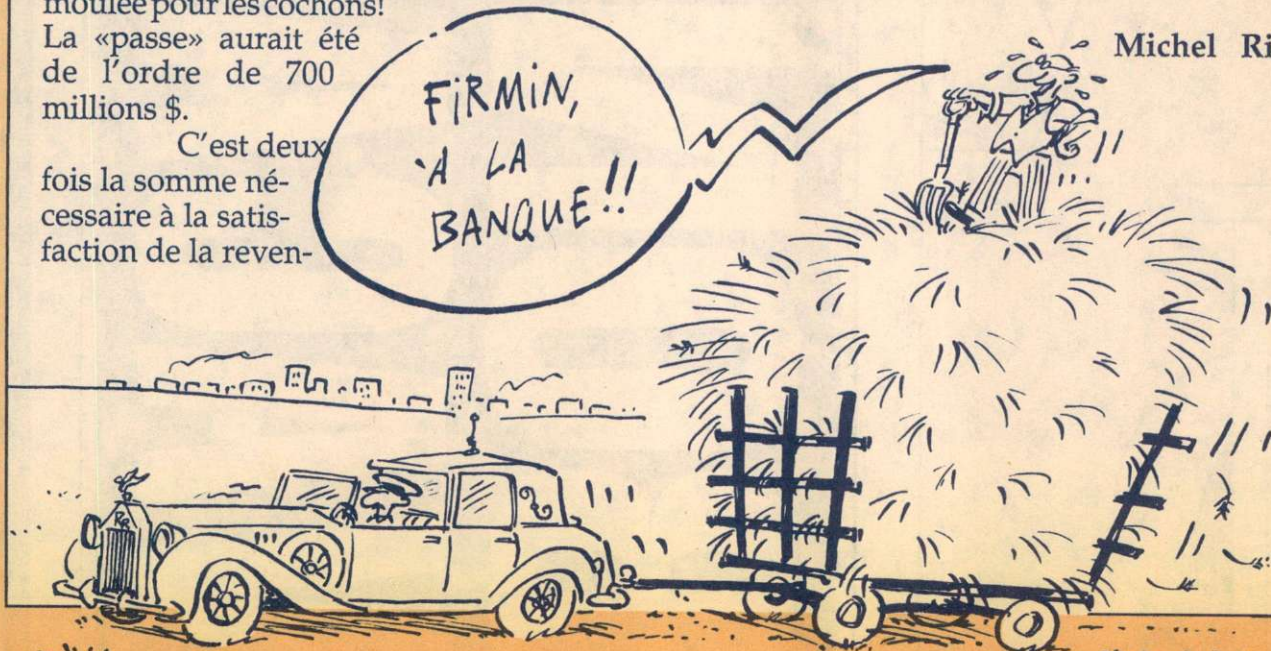
« C'est une Cadillac que vous voulez », s'était exclamé ce brillant PDG d'une prospère PME, nanti peut-être d'un MBA, pas encore au XXM mais au moins au REA, certainement bourré, par contre, de subventions du MEER et de la SDI, ayant aussi versé 3000 \$ au PLQ, se disant que ça pourrait aider dans la vie. Il commentait ainsi le projet d'une première convention collective.

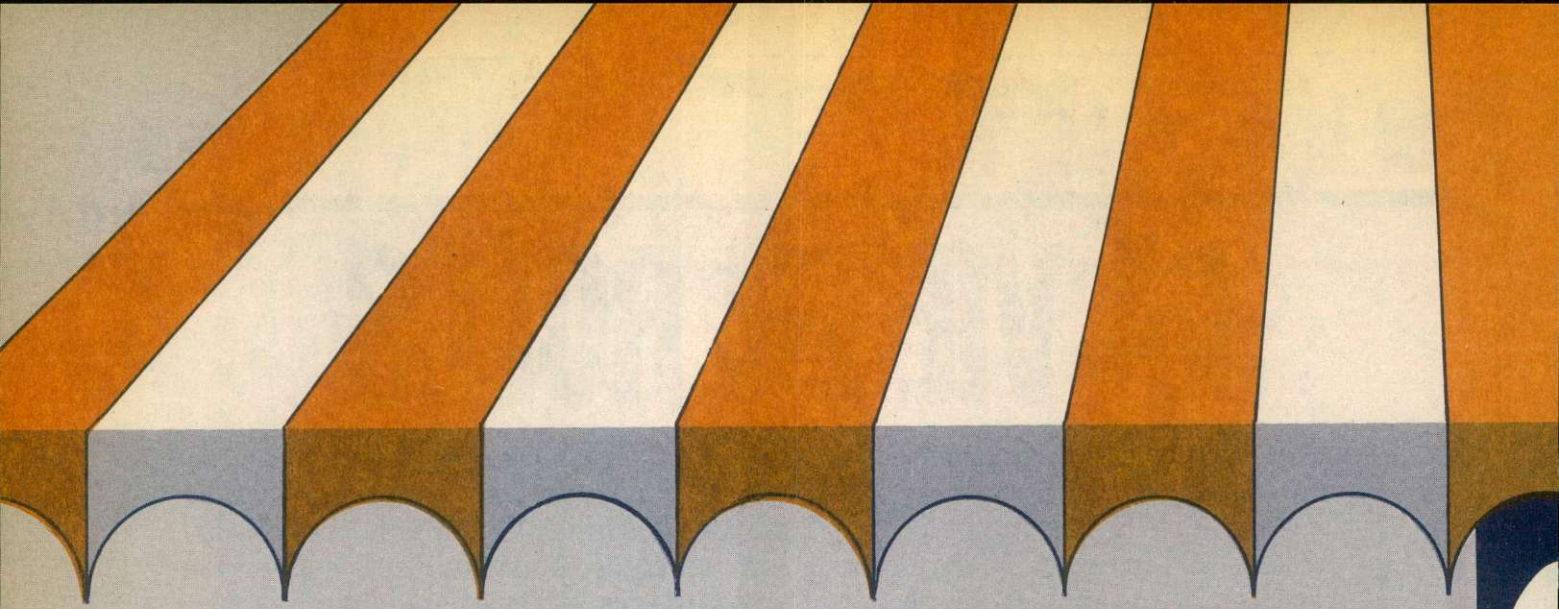
Une comparaison, mal contrôlée, peut provoquer une embardée, comme une automobile qui se retrouve dans des terres agricoles. Ce propriétaire de PME roule en Rolls-Royce... Prenant tardivement conscience de l'énormité, il ne se présente plus à la table de négociation qu'avec la Volvo de sa femme. C'est pas une Rolls, m'enfin...

Edith Piaf, qui l'a pourtant chantée sur tous les tons, n'aura jamais connu cette version de *La vie en rose*.

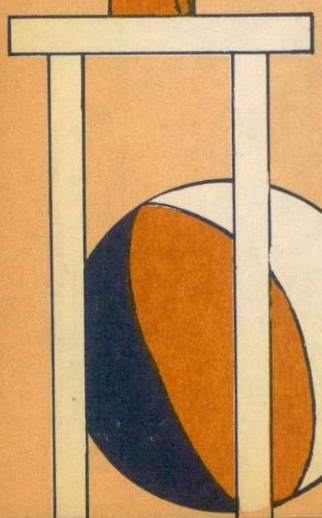
Michel Rioux

FIRMIN,
'A LA
BANQUE!!





BONNES VACANCES



11 1000